Angola Brésil Côte d'Ivoire Ghana Guinée Guyana Libéria
République centrafricaine République démocratique du Congo
République du Congo Sierra Leone Venezuela Zimbabwe

2008

# Les diamants et la sécurité humaine

## Revue annuelle 2008

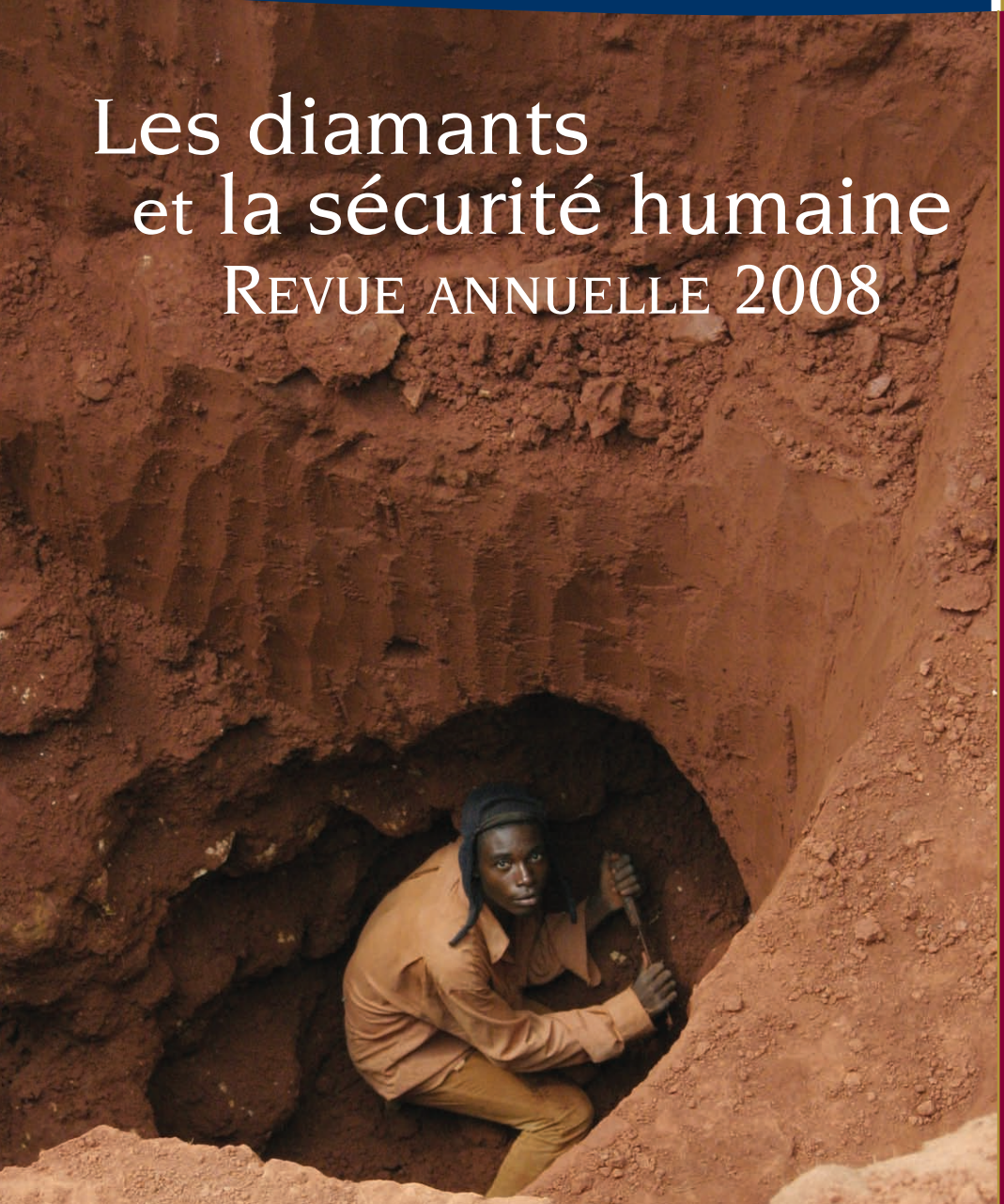

TABLE DES MATIÈRES


République démocratique du Congo . . . . . 2
Angola . . . . . 10
Sierra Leone . . . . . 15
République centrafricaine . . . . . 17
Brésil . . . . . 18
Guyana . . . . . 18
Venezuela . . . . . 19
Côte d'Ivoire . . . . . 20
Ghana . . . . . 20
Guinée . . . . . 21
Libéria . . . . . 21
Les « blues » du Processus de Kimberley . . 22
République du Congo . . . . . 23
Zimbabwe . . . . . 23


## À propos de ce rapport

La paix n'est pas que l'absence de guerre. De la même manière, stopper le trafic des diamants de guerre n'apporte pas nécessairement la prospérité et la sécurité dans les régions où sont extraits les diamants. Les campagnes menées pour mettre un terme aux diamants de guerre ont remporté un grand succès mais le phénomène existe toujours – notamment en Côte d'Ivoire – défiant ainsi l'ingéniosité et les pouvoirs des 75 gouvernements et de l'ensemble de l'industrie mondiale du diamant représentés au sein du Processus de Kimberley (PK). Mais la Côte d'Ivoire n'est pas le seul défi à relever pour le PK aujourd'hui; le plus grand défi auquel il fait face sera de s'assurer que les diamants soient contrôlés et suivis à toutes les étapes, de l'extraction jusqu'à l'exportation, pour empêcher la reprise des guerres sanglantes qu'ils ont jadis alimentées.

Les diamants ne sont pas que des symboles d'amour, de fidélité et de pureté; ils constituent aussi la forme de richesse la plus concentrée sur terre et, pour cette raison, ils attirent leur lot de problèmes. En février de cette année, un cambriolage dans une salle d'exposition du joaillier haut de gamme Damiani, à Milan, s'est soldé par le vol de diamants d'une valeur de plus de 30 millions de dollars. Ce n'était là qu'un vol de diamants parmi tant d'autres. Sur Internet, si vous cherchez « vols de diamants 2008 » dans le moteur de recherche Google, vous trouverez près de 5 millions d'occurrences. On imagine facilement que le problème des diamants de guerre puisse réapparaître à tout moment dans les pays où le développement bat de l'aile et où la gouvernance est faible. C'est pourquoi les organisations telles que l'Initiative diamant et développement (IDD) sont si importantes : elles ont besoin d'un réel appui afin de poursuivre leur travail en faveur d'une plus grande transparence dans le secteur de l'extraction du diamant. À cet égard, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) intergouvernementale et la campagne « Publiez ce que vous payez », menée par les ONG, sont des éléments clés.

Partenariat Afrique Canada (PAC) a été un chef de file de la campagne contre les diamants de guerre depuis 1999. Il a été et demeure un membre actif de toutes les réunions et de tous les groupes de travail du Processus de Kimberley. Il a produit plusieurs études de base

*Suite en page 2* →


Partenariat Afrique Canada

Rédacteur en chef : Ian Smillie
Directrice de production : Josée Létourneau

→ *Suite de la page 1*

sur des questions liées aux diamants, 17 publications hors série et un bulletin trimestriel, *Autres facettes*. Tous ces documents sont disponibles sur le site Web de PAC (www.pacweb.org).

Depuis 2003, PAC publie trois *revues annuelles* distinctes sur l'industrie du diamant en Sierra Leone, en République démocratique du Congo (RDC) et en Angola. Diffusées en anglais (toutes), en français (RDC) et en portugais (Angola), ces revues visent à fournir aux gouvernements, à la société civile et aux investisseurs de l'information utile en vue de faire la promotion d'une plus grande transparence dans cette industrie, ce qui entraînera des avancées positives en matière de développement. Les *Revues annuelles*, dont des extraits ont été repris ici et là, sont devenues des documents de référence sur l'industrie du diamant dans ces pays.

En 2008, PAC a privilégié une approche différente, en élargissant la portée du projet de manière à couvrir davantage de pays, mais en ne produisant qu'un seul rapport plutôt que trois. Ce rapport intitulé *Les diamants et la sécurité humaine, Revue annuelle 2008* se concentre sur les trois pays les plus gravement touchés par des conflits alimentés par les diamants – l'Angola, la RDC et la Sierra Leone – tout en abordant la situation de plusieurs autres États. Certains qui subissent les répercussions de ces principaux conflits, d'autres qui ne font pas le contrôle adéquat de la circulation des diamants sur leur territoire et négligent les enjeux ayant trait au développement.



Obtenez les meilleurs prix ici :
un négociant en diamants congolais

# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## Un malaise menaçant

La République démocratique du Congo (RDC) est le plus gros producteur de diamants artisanaux au monde. Chaque année, environ un million de mineurs artisans congolais – les *creuseurs* – armés des plus simples outils extraient près de 30 millions de carats de diamants, valant plus de 600 millions de dollars US. Les taxes à l'exportation à elles seules génèrent quelque 20 millions de dollars US, des recettes pour un gouvernement qui est invariablement à court d'argent.

Il y a peu de pays où l'omission de réglementer l'industrie du diamant coûte aussi cher qu'au Congo. Bien que la RDC soit officiellement sortie d'une guerre civile en 2003, des combats se poursuivent dans les provinces de l'est et la paix demeure fragile encore aujourd'hui. D'après des groupes de défense des droits de la personne et des fonctionnaires des Nations Unies en poste dans les provinces de l'est, tous les camps en présence s'emploient activement à se réarmer, autant les forces du gouvernement que les groupes rebelles soi-disant démobilisés.

Bien que les diamants de la RDC n'aient jamais été formellement qualifiés de « diamants de guerre » ou qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une interdiction par les Nations Unies, ils ont sans aucun doute exacerbé la guerre civile en fournissant des fonds aux armées rebelles. Leur exploitation offrait une incitation financière aux gouvernements étrangers tels que ceux du Rwanda et du Zimbabwe afin qu'ils prolongent leurs interventions en sol congolais.

En raison de son histoire récente, le gouvernement de la RDC s'est empressé d'appuyer, avec enthousiasme, le Processus de Kimberley (PK). Dans l'année qui a suivi l'inauguration du PK en 2003, les autorités de la RDC ont réussi à exercer une surveillance acceptable des grands comptoirs d'achat de diamants du pays. Le rapport de la visite d'examen du PK en 2004 louangeait les progrès accomplis et approuvait les plans du gouvernement qui prévoyait étendre son contrôle jusqu'aux producteurs artisans. Le ton témoignait d'un optimisme prudent.

**Tableau 1 : Exportation de diamants en 2007**

(pays dont il est question dans ce rapport)

| Pays | Volume (carats) | Valeus ($US) | $US/ct |
|---|---|---|---|
| République démocratique du Congo | 28 331 376 | 609 833 223 $ | 21,53 $ |
| Angola | 8 520 485 | 1 129 774 806 $ | 132,60 $ |
| Guinée | 1 009 732 | 50 197 581 $ | 49,71 $ |
| Ghana | 865 612 | 27 863 557 $ | 23,19 $ |
| Sierra Leone | 603 627 | 141 565 685 $ | 234,53 $ |
| Zimbabwe | 489 170 | 23 377 870 $ | 47,79 $ |
| République centrafricaine | 417 710 | 59 857 870 $ | 143,30 $ |
| Guyana | 290 409 | 35 967 068 $ | 123,85 $ |
| Brésil | 168 070 | 18 017 143 $ | 107,20 $ |
| Libéria | 21 699 | 2 657 541 $ | 122,47 $ |
| Republique du Congo | 0 | 0 | 0 |
| Venezuela | 0 | 0 | 0 |

Note : La République du Congo n'était pas membre du PK en 2007. Le Venezuela a rapporté n'avoir fait aucune exportation de diamants au cours de l'année 2007.

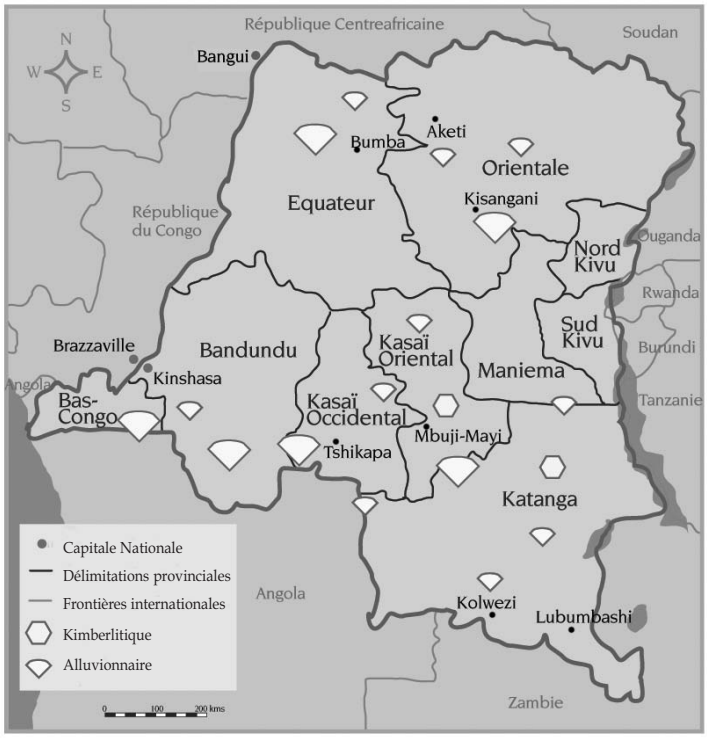


**République démocratique du Congo**

Depuis, peu importe la façon de voir les choses, la RDC ne fait que reculer. Le programme d'enregistrement des creuseurs artisans piétine. Le SAESSCAM, l'organisme gouvernemental chargé d'intégrer les creuseurs artisans au secteur officiel, est complètement désorienté. Les coopératives créées sous l'égide du SAESSCAM ont fermé. L'organisme, lui-même empêtré dans une querelle judiciaire avec le gouverneur du Kasaï-Oriental, a été banni de la province qui produit la plus grande quantité de diamants au pays.

La valeur des exportations de diamants en RDC est en chute et les recettes fiscales déclinent, même si les prix mondiaux des diamants bruts sont à la hausse. Le gouvernement n'exerce toujours pas de surveillance sur la majeure partie de la chaîne des diamants, ce qui le rend incapable d'empêcher la contrebande ou le blanchiment des diamants de guerre sur son propre territoire. Sur le terrain où travaillent un million de creuseurs, le ministère des Mines est totalement absent. Le contrôle gouvernemental y est assuré par des hommes armés de fusils – peut-être des policiers, mais sans uniforme ou pièces d'identité. Ceux-ci extorquent de l'argent et des diamants aux mineurs et leurs ordres viennent d'on ne sait où.

Ces failles ont de toute évidence un impact sur le développement. Mais ce sont les répercussions sur la paix et la sécurité qui devraient susciter les plus vives inquiétudes. Plusieurs problèmes sous-jacents à la guerre civile en RDC demeurent non résolus et sont dissimulés derrière un fragile accord de paix. Les autorités congolaises devraient travailler d'arrache-pied pour renforcer leur présence dans les champs diamantifères et pour mieux contrôler la circulation des diamants alluviaux. Ce que l'on constate plutôt, c'est la complaisance et l'indifférence croissantes des divers organismes gouvernementaux de la RDC et du Processus de Kimberley lui-même.

Ce rapport examine trois domaines dans lesquels les réformes du secteur des diamants de la RDC ont stagné ou fait fausse route : les contrôles internes exigés par le Processus de Kimberley; le rôle de l'organisme gouvernemental d'évaluation des diamants, le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification (CEEC) et l'incapacité de l'État à intégrer au secteur officiel son important contingent de creuseurs, ou même à assurer une présence légitime dans le secteur des diamants.

## Évaluer les évaluateurs – des problèmes au CEEC

Les recettes gouvernementales tirées de l'industrie du diamant sont en chute libre alors que la demande mondiale demeure forte et que la production de la RDC se maintient (voir la Figure 1). Le problème se situe carrément au sein même de l'organisme d'évaluation de la RDC, le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification.

**Figure 1 : Production de diamants de la RDC, par secteur, 2003–2007** Source : CEEC

(en millions de carats)

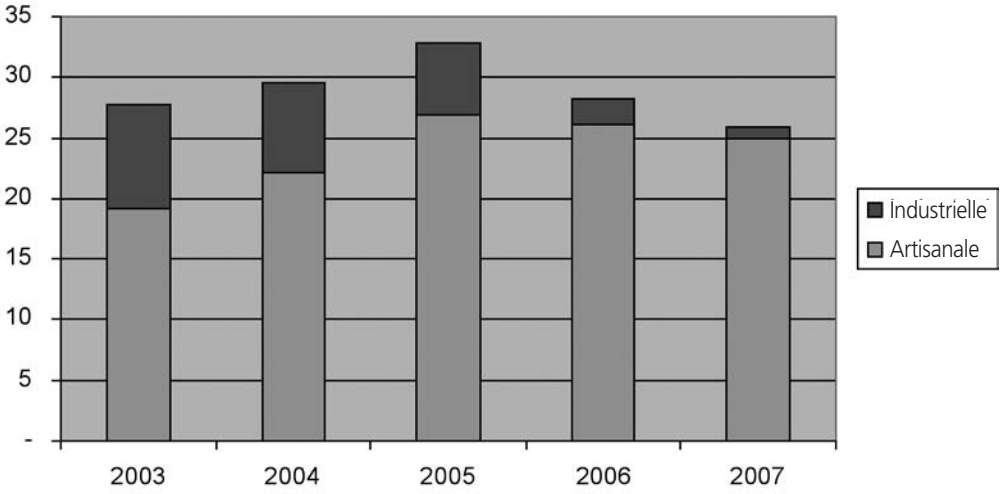

**Figure 2 : Exportations de diamants de la RDC et recettes tirées des taxes à l'exportation, 2003–2007** Source CEEC

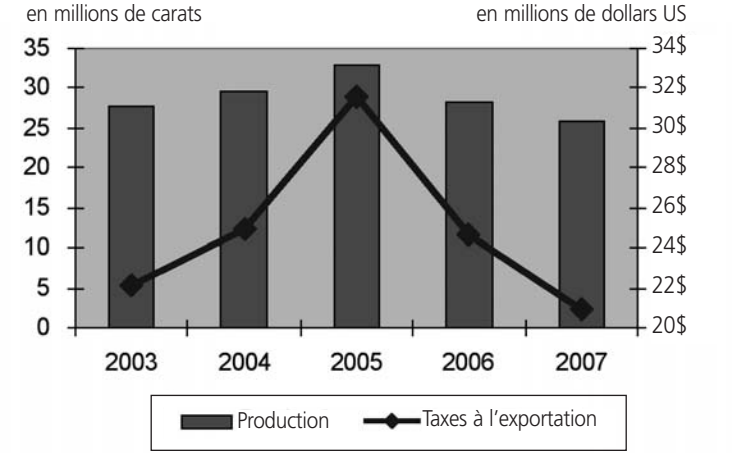


Le rôle du CEEC, une agence gouvernementale, est d'évaluer chaque colis de diamants exporté de la RDC. Une part importante des recettes de l'État, liées aux diamants, provient des évaluations faites par le CEEC : une taxe à l'exportation fixée à 4 % est alors perçue.

En mai 2003, le CEEC a engagé un évaluateur de diamants reconnu à l'échelle internationale pour obtenir une évaluation indépendante de tous les colis exportés. Le contrat de l'évaluateur était en vigueur jusqu'en 2005, et n'a pas été renouvelé par la suite. Il faut étudier les graphiques et les figures de ce document en tenant compte de ces dates, en commençant par la Figure 2, ci-dessus.

Au cours d'une visite sur le terrain, en 2008, l'équipe de la *Revue annuelle* est arrivée – apparemment, sans qu'elle soit attendue – au siège du CEEC à Kinshasa et est tombée sur un exportateur de diamants et un évaluateur du CEEC qui discutaient vivement devant une pile de dollars américains. L'exportateur s'est empressé d'enfoncer les billets dans sa poche, et les deux personnes ont essayé de dissiper l'impression qu'elles avaient donnée d'être engagées dans une négociation illicite. Intrigués, les membres de l'équipe de la *Revue annuelle* ont échangé plus tard avec quelques autres exportateurs. Certains ont dit qu'en échange d'un paiement approprié, les évaluateurs du CEEC acceptaient de réduire artificiellement les montants de leurs évaluations, épargnant ainsi des taxes à l'exportateur, mais en réduisant d'autant les recettes du gouvernement. Un exportateur a dit que les évaluateurs menaçaient de faire des évaluations extrêmement élevées si les exportateurs ne se conformaient pas à cette pratique.

Par le passé, le gouvernement n'a pas tenu compte des allégations concernant cette sous-évaluation des diamants de sorte que cette année la *Revue annuelle* présente des chiffres à l'appui. La Figure 3 affiche la valeur moyenne par carat des diamants bruts exportés de la RDC, telle que déterminée par le CEEC, pour les années 2003-2007. Le graphique présente aussi le total des recettes gouvernementales[1] par carat pour la même période. La valeur est établie à 23,43 dollars US au début de l'année au cours de laquelle l'évaluateur indépendant a commencé son travail et grimpe de 15 % pour atteindre 26,99 dollars US dans l'année où son contrat a pris fin. Elle chute précipitamment par la suite, descendant jusqu'à 21,83 dollars US soit près de 7 % sous la valeur de départ de 2003 – et même 20 % de moins que le sommet atteint en présence de l'évaluateur indépendant.

Visiblement, il y a quelque chose qui cloche. Le ministère des Mines, dans un rapport statistique annuel[2], répartit le blâme : une chute mondiale des prix des pierres précieuses; des problèmes à la mine industrielle de la MIBA; des événements politiques; des pluies excessives. Toutefois, en réalité, les prix mondiaux des diamants bruts de qualité se sont maintenus ou accrus au cours des dernières années. La production de la MIBA a effectivement chuté de façon précipitée, mais elle produit des diamants de faible valeur[3] et si on la retire du total de la production nationale, la moyenne par carat devrait croître et non chuter.

Les fonctionnaires du ministère des Mines n'ont pas encore accepté l'explication la plus plausible – soit que les évaluateurs du CEEC sous-évaluent systématiquement la valeur des diamants. Une autre série de chiffres, qui montre la majoration des prix des diamants de la RDC lorsqu'ils passent par Dubaï dans les Émirats arabes unis (ÉAU), vient cependant étayer cette hypothèse. La *Revue annuelle* a obtenu des données au sujet des colis de diamants de la RDC qui entrent et qui sortent de la bourse du diamant Dubai Diamond Exchange. Ces renseignements font en sorte qu'il est possible de connaître le prix payé pour les diamants lorsqu'ils quittent la RDC pour Dubaï, et le prix (donc la majoration) de ces diamants lorsqu'ils quittent Dubaï en route vers le prochain acheteur, habituellement en Belgique[4].

L'exportateur s'est empressé d'enfoncer les billets dans sa poche, et les deux personnes ont essayé de dissiper l'impression qu'elles avaient donnée d'être engagées dans une négociation illicite.

On trouvera un résumé des résultats au Tableau 2 et à la Figure 4. Ils montrent des majorations modestes, quoique non négligeables, pour les deux années où il y avait un évaluateur indépendant en RDC, puis ces majorations bondissent au-delà de 50 % au cours de la première année complète suivant la fin du contrat de cet évaluateur.

La *Revue annuelle* a été en mesure de suivre les majorations relatives à des exportateurs individuels de la RDC sur une période de trois années. Plus la valeur des exportations sortant de la RDC était faible, plus la majoration à Dubaï était élevée. Parmi tous les comptoirs d'achat de diamant, Congo Diam et Primo-Gem sont les sociétés qui ont réalisé les majorations les plus spectaculaires : respectivement 99 % et 717 % en 2004, 42 % et 62 % en 2005 de même que 100 % et 327 % en 2006.

**Figure 3 : Valeur moyenne à l'exportation des diamants bruts de la RDC, et recettes gouvernementales tirées des taxes à l'exportation, 2003–2007** Source : CEEC

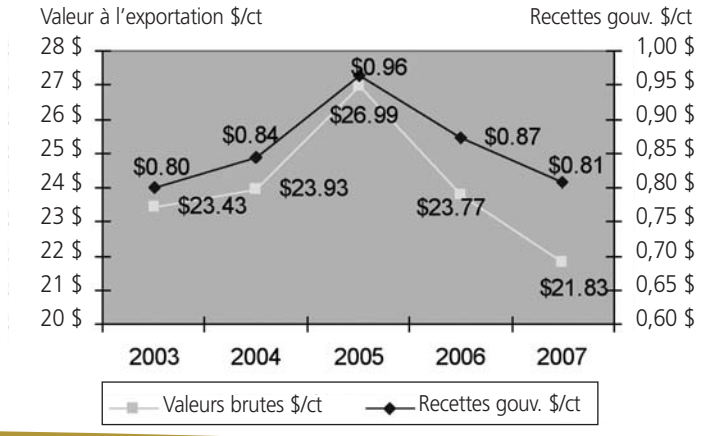

Tableau 2 : Majorations relatives à une sélection de diamants de la RDC qui transitent par Dubaï

| Année | Quantité (de diamants suivis) | Valeur moyenne (à l'arrivée aux ÉAU) | Majoration moyenne |
|---|---|---|---|
| | (carats) | (dollars US/carat) | |
| 2004 | 1 806 074,39 | 43,16 $ | 17,3 % |
| 2005 | 2 249 064,84 | 58,15 $ | 22,9 % |
| 2006 | 2 513 324,03 | 47,47 $ | 51,7 % |

Source : *Revue annuelle*

Quant aux envois individuels, leur sous-évaluation manifeste variait d'excessive à stupéfiante. En permettant des évaluations à l'exportation aussi inexactes et imprécises, le gouvernement de la RDC accepte de voir d'énormes recettes fiscales lui glisser entre les doigts.

Figure 4 : Majoration moyenne pour une sélection de diamants de la RDC exportés par l'entremise des ÉAU, 2004–2006
Source : *Revue annuelle*

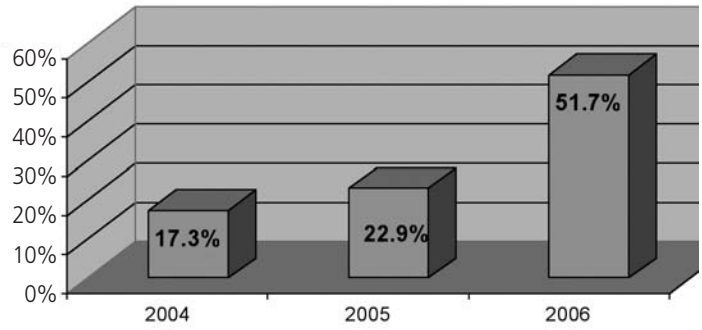


# Des solutions

Les solutions sont faciles à imaginer. La première étape est d'engager de nouveau un évaluateur indépendant reconnu.

La deuxième étape est d'installer un système de surveillance de pointe dans le service de l'évaluation du bureau du CEEC à Kinshasa, y compris des caméras au plafond liées à un système permanent de conservation des vidéos. Cela n'empêcherait peut-être pas les évaluateurs du CEEC de s'acoquiner avec des exportateurs, mais au moins, cela ne se ferait pas autour des tables d'évaluation.

Finalement, le CEEC doit mieux connaître les prix mondiaux payés pour les diamants bruts de la RDC. Pour ce faire, il devrait commencer à acheter et vendre lui-même des petites quantités de diamants bruts sur le marché d'Anvers, tout comme le fait actuellement la Société de commercialisation de diamants d'Angola (Sodiam) pour déterminer la valeur marchande réelle.

## La structure incomplète du PK – une base fragile pour la paix

Les contrôles internes actuels du Processus de Kimberley en RDC n'arrivent pas à prévenir la contrebande ou le blanchiment des diamants de guerre qui se mêlent finalement aux diamants légitimes de la RDC. Ils ne peuvent empêcher les diamants de la contrebande de sortir du pays. Ainsi, ils ne sont pas conformes aux normes minimales du PK.

Les bases en place offrent une assez bonne surveillance des plus grands comptoirs d'achat de diamants du pays. Deux fonctionnaires – l'un du ministère des Mines et l'autre du CEEC – sont en poste durant les heures d'ouverture dans tous les bureaux des comptoirs agréés afin d'enregistrer au fur et à mesure chaque achat de diamants. Ces renseignements sont regroupés par les bureaux régionaux du CEEC et envoyés à Kinshasa une fois par mois. Le gouvernement a donc ainsi un portrait mensuel des stocks de diamants qui entrent dans le flux des exportations. Toutefois, cette surveillance des diamants dès leur arrivée dans un comptoir ne vaut pas – loin s'en faut – un suivi des diamants à partir des mines, à la source.

L'innombrable population de mineurs artisans du pays demeure, pour une large part, non enregistrée et est exclue de toute réglementation. Il en va de même pour le nombre assez élevé de petits négociants qui achètent des diamants des creuseurs sur les sites d'extraction. Tel est aussi le cas des centaines d'acheteurs qui font un commerce acharné de diamants, la nuit à la lueur de lampes fluorescentes, dans tous les bazars de diamants de Mbuji-Mayi. Aucun d'eux ne tient un registre des transactions. Ainsi, les diamants passent du mineur artisan à l'acheteur sur les lieux même de l'extraction avant de se retrouver entre les mains d'un acheteur plus important en ville et ce, complètement à l'insu du gouvernement.

Il existe une autre catégorie de négociants congolais qui, dans leurs ateliers, travaillent à leur propre compte. En achetant des diamants, ils ont souvent amassé un fonds d'exploitation assez substantiel. Habituellement, ces acheteurs prennent la peine de s'enregistrer et obtiennent une carte de négociant pour la somme annuelle de 500 dollars US. Toutefois, ils conservent rarement des renseignements sur leurs transactions. De plus, ces acheteurs mieux nantis font souvent des mélanges de diamants provenant de sources variées et ils vont vendre ces colis en personne aux comptoirs de la capitale. Cela est tout à fait légal, mais sert aussi à masquer l'origine des diamants. Ainsi, avec l'arrivée d'un tel colis dans un comptoir de Kinshasa, la première information que risquent d'obtenir le CEEC et les autorités de la RDC concernant ces diamants sera : origine inconnue.

L'équipe qui a participé à la visite d'examen du PK en 2004 s'attendait à ce que les autorités de la RDC prennent rapidement des mesures pour combler ces lacunes. Son rapport a tout d'abord recommandé que les autorités de la RDC recensent et enregistrent les creuseurs artisans du pays, dont le nombre est évalué autour d'un million. Le rapport du PK a aussi suggéré que le Cadastre Minier (CAMI) élabore un système pour enregistrer les coordonnées GPS des grandes zones d'extraction artisanale, et que le ministère des Mines mette sur pied un système pour enregistrer la quantité des diamants extraits de ces mines. Ces données permettraient aux autorités de comparer les quantités extraites du sol avec celles enregistrées dans les comptoirs : une façon de contrôler la contrebande.

Le ministère des Mines a brièvement tenté d'enregistrer les mineurs artisans, mais selon le coordonnateur du PK au ministère des Mines, Mabolia

Yenga, l'effort a été interrompu il y a deux ans, en raison d'un problème relatif à l'impression des cartes d'identité. Bien que, de toute évidence, il soit possible de surmonter le problème d'impression, le programme en lui-même semble avoir éprouvé des problèmes dès le départ. Le coût de l'enregistrement, soit 25 dollars US (environ de 7 % à 10 % du revenu annuel d'un creuseur) est tout simplement trop élevé. Plutôt que d'adapter le programme – peut-être en facturant moins et en offrant plus – le ministère des Mines, semble-t-il, laisse tomber dans l'oubli ce volet essentiel du système du PK.

L'incapacité du ministère à gagner la confiance des mineurs artisans et à obtenir leur coopération contraste fortement avec les efforts de la société civile, notamment la petite organisation non gouvernementale GAERN (Groupe d'Appui aux Exploitants de Ressources Naturelles) de Mbuji-Mayi, qui a réussi à organiser les creuseurs en associations fonctionnelles. Bien qu'à leurs premiers pas, ces associations rivalisent déjà avec tout ce qu'ont pu tenter les autorités gouvernementales. Lorsque le ministère des Mines reprendra – comme il doit le faire – la tâche d'enregistrer les mineurs artisans, il serait bien opportun pour lui d'entamer un dialogue avec les organisations de la société civile telles que GAERN.

> Le PK a l'habitude de prendre connaissance de certains faits au cours d'une visite d'examen et de disparaître ensuite pendant quatre années. Ce n'est pas une façon de faire avancer la réforme du système ou de mettre un terme au commerce des diamants de guerre.

Le propre Code minier de la RDC a gêné l'enregistrement et la cartographie des sites d'extraction artisanale. En effet, en raison de sa refonte guidée par la Banque mondiale en 2002, le Code minier accorde peu d'attention au secteur artisanal. L'exploitation artisanale n'occupe que trois des 140 pages de ce code, même si la production artisanale représente 90 % de la production totale de diamants. Mis à part un chapitre sur l'institution des zones d'exploitation artisanale (habituellement dans des secteurs impropres à toute autre forme d'exploitation), il n'y a rien dans le code concernant l'enregistrement d'un site de creusage en particulier, rien qui puisse donner à un demandeur une certaine sécurité en matière d'occupation des lieux, rien qui permette de réglementer l'attribution de sites de creusage dans le cadre d'une demande faite par des creuseurs artisans, ou qui puisse régir des relations de travail et une rémunération qui font consensus. Tout cela est laissé aux coutumes locales.

Le vice-ministre des Mines, Victor Kasongo, a souligné les nombreux inconvénients du Code minier. « On envisage une réforme », a-t-il dit. Jusqu'à maintenant, peu de mesures concrètes ont été prises, soi-disant en raison des contraintes imposées par la Banque mondiale. (Lorsque le ministère entamera finalement ce processus, il devrait s'engager dans une vaste consultation, à la fois avec les organisations de la société civile qui s'intéressent aux politiques, telles que le CENADEP, et les ONG qui travaillent sur le terrain, comme GAERN, et aussi avec les autorités traditionnelles et les creuseurs eux-mêmes.)

Pour ce qui est de suivre les diamants entre le site d'extraction et le comptoir d'achat, le rapport du PK en 2004 et les éditions de la *Revue annuelle* qui l'ont suivi ont recommandé à maintes reprises que les fonctionnaires du ministère des Mines fassent respecter les exigences selon lesquelles les négociants de diamants congolais doivent s'enregistrer, consigner les renseignements relatifs à leurs transactions et les soumettre au ministère à intervalles réguliers. Le suivi de la circulation des diamants par l'entremise des plus petites boutiques des négociants congolais rapprocherait un peu plus encore des producteurs le système de surveillance et serait un autre moyen d'enrayer la contrebande.

Le ministère des Mines donne toutefois l'impression d'être une bureaucratie qui s'en va à la dérive. L'écart croissant entre les chiffres de la RDC relatifs aux exportations de diamants qui sont enregistrés au ministère des Mines et ceux qui sont soumis au Processus de Kimberley est une autre démonstration de complaisance (voir encadré *des écarts croissants*).

## Des écarts croissants

L'écart croissant entre les chiffres sur les exportations de diamants du pays tels qu'enregistrés par le CEEC et ceux qui sont communiqués au Processus de Kimberley traduit peut-être ce qui semble être un malaise généralisé au ministère des Mines de la RDC.

Ces chiffres, présentés dans le Tableau 3 et la figure 5, montrent que l'écart entre les deux comptes officiels s'est accru, passant d'un montant négligeable de 150 000 carats, en 2005, à un montant significatif de 2,4 millions de carats en 2007.

La raison n'est pas claire. Si la RDC pouvait réellement mesurer la production, un écart entre la production et les exportations pourrait indiquer l'existence de la contrebande. Toutefois, la RDC ne peut mesurer que les exportations, ce qui fait en sorte qu'il est possible que l'écart ne reflète que le laisser-aller général qui semble avoir gagné l'administration du secteur des diamants.

**Tableau 3 : Différence entre les exportations annuelles de la RDC telles que rapportées par le PK et par le ministère des Mines de la RDC** Source: CEEC

| | Chiffres du PK | Ministère des Mines | Écart |
|---|---|---|---|
| Année | Quantité (ct) | Quantité (ct) | Quantité (ct) |
| 2003 | n.d. | 27 752 626,92 | n.d. |
| 2004 | 30 162 413,26 | 29 609 872,15 | 552 541,11 |
| 2005 | 32 949 849,29 | 32 795 555,40 | 154 293,89 |
| 2006 | 30 177 839,65 | 28 253 571,15 | 1 924 268,50 |
| 2007 | 28 331 376,35 | 25 928 301,48 | 2 403 074,87 |

**Figure 5: Différence entre les chiffres relatifs aux exportations annuelles de la RDC tels qu'enregistrés par le ministère des Mines et les chiffres consignés par le Processus de Kimberley** Source: Base de données statistiques du Processus de Kimberley

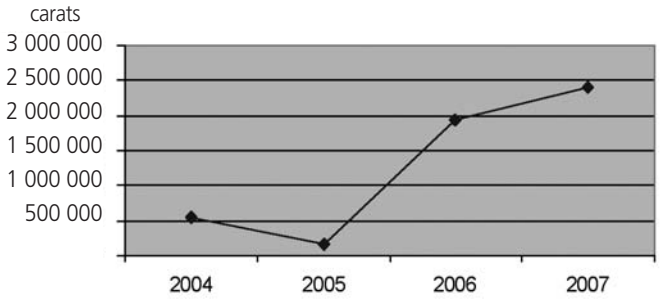

## Une complaisance dangereuse

Cette complaisance pourrait être pardonnée si la RDC était un pays en paix dans une partie paisible du monde où s'exerceraient de rigoureux contrôles du PK sur les diamants alluviaux. Mais le système de Kimberley de la RDC est absolument incapable d'endiguer la contrebande ou le trafic des diamants de guerre. Alors que des pays voisins comme l'Angola, producteurs de diamants, ont acquis une stabilité acceptable, la RDC, elle, n'y arrive pas.

Au cours du dernier épisode de la guerre qui a déchiré le pays, des diamants provenant de l'est du pays ont rejoint le marché international en transitant par le Rwanda et, dans une moindre mesure, par la Tanzanie et le Zimbabwe. Si les combats devaient reprendre, ces routes seraient probablement empruntées à nouveau. Toutefois, si, par quelque miraculeuse action internationale concertée, ces voies étaient bloquées, les diamants seraient malgré tout certifiés sans difficulté par l'entremise du système de contrôles inefficaces de l'État congolais. Résultat : la RDC financerait ses propres ennemis.

Confrontées à un système du PK perméable, à un contrôle déficient dans les champs diamantifères et à une paix fragile, les autorités de la RDC devraient s'employer à étendre la portée du système de contrôles internes jusqu'aux producteurs, et à déployer leur propre contrôle juridique dans les zones d'exploitation artisanale, auprès des producteurs artisans.

Le Processus de Kimberley, en 2004, a établi que cela était nécessaire. Il devrait donc suivre aujourd'hui ses propres recommandations et inciter fortement la RDC à mettre en œuvre les contrôles dont ils ont conjointement reconnu la nécessité. Le PK a l'habitude de prendre connaissance de certains faits au cours d'une visite d'examen et de disparaître ensuite pendant quatre années. Ce n'est pas une façon de faire avancer la réforme du système ou de mettre un terme au commerce des diamants de guerre.

## Le contrôle gouvernemental dans les régions d'extraction artisanale de diamants : la bonne manière et la manière forte

### *SAESSCAM*

L'un des principaux organismes sur lesquels peut compter la RDC pour officialiser ses nombreux creuseurs artisans est le SAESSCAM, le Service d'assistance et d'encadrement du small scale mining (exploitation minière à petite échelle). Il illustre, lui aussi, les symptômes du malaise qui nuit à la plupart des efforts déployés par la RDC pour réglementer le secteur artisanal du diamant. Le mandat du SAESSCAM est d'intégrer les creuseurs au secteur officiel – de préférence par l'entremise de coopératives – en leur donnant accès à un équipement, une formation et un savoir-faire supérieurs. Si les creuseurs formaient des coopératives, le SAESSCAM serait en mesure de faciliter la surveillance de la circulation des diamants du secteur artisanal, de même que la perception des taxes par le gouvernement.

En 2004 et 2005, la *Revue annuelle* a bien accueilli les projets initiaux du SAESSCAM de créer des coopératives dans la région de Tshikapa, et son intention de reproduire ce modèle partout au pays. Toutefois, dans les années qui ont suivi, le SAESSCAM semble s'être égaré. La *Revue annuelle* 2007 soulignait que le SAESSCAM semblait avoir abandonné tout projet de faire un suivi de la production ou de recenser les creuseurs. En 2008, la coopérative Tshikapa avait fusionné, d'après Baudouin Iheta, coordonnateur général du SAESSCAM, avec des coopératives de diamants plus récentes à Mbuji-Mayi et Kisangani.

Le SAESSCAM s'est aussi engagé dans un conflit avec le gouverneur du Kasaï-Oriental, un homme puissant. Selon le SAESSCAM à Mbuji-Mayi, le



Un service de « police » armée et sans uniforme monnaie ses services de protection dans les sites d'extraction de diamants de la RDC.

gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji a interdit au SAESSCAM de participer à toute activité dans sa province. Avant son élection au poste de gouverneur, en 2007, Kasanji était l'un des négociants de diamants les plus prospères de la région. Le conseiller juridique du gouverneur, maître Hanania Mutombo Ndambuyi, nie toute motivation commerciale – et l'interdiction elle-même. Le SAESSCAM a la complète liberté de travailler où que ce soit dans la province, selon M. Ndambuyi, à la condition qu'il respecte les limites de son mandat, soit de travailler avec les producteurs artisans. Les objections du gouverneur concernaient les tentatives du SAESSCAM de remonter la chaîne des diamants et de commencer à travailler avec les négociants et les acheteurs de diamants. Quels que soient les faits, le SAESSCAM a maintenant cessé presque toutes ses activités dans le Kasaï-Oriental – une des principales provinces productrices de diamants en RDC.

### *La police, l'armée, les mineurs et l'argent*

En raison du vide laissé par l'échec du SAESSCAM, d'autres formes d'autorités se sont manifestées pour revendiquer le contrôle des champs diamantifères; certaines inoffensives, d'autres moins. Les chefs traditionnels et les régimes fonciers traditionnels ont longtemps déterminé qui avait le droit de creuser et qui pouvait faire des profits dans les zones rurales de la RDC. Plus récemment, certains éléments des forces de sécurité du pays semblent aussi avoir investi les activités minières.

> Le gouvernement devrait exiger que l'armée protège la MIBA au lieu de voler les creuseurs clandestins.

Dans plusieurs des plus grands sites de creusage artisanal visités par l'équipe de la *Revue annuelle*, que ce soit dans la région de Mbuji-Mayi ou dans les environs de Tshikapa, il y avait habituellement deux ou trois jeunes hommes armés de fusils d'assaut (en général des kalachnikovs) mais sans uniforme ou pièces d'identité. Invariablement, ils prétendaient être de la police, en poste pour offrir une protection aux mineurs. Il ne s'agissait cependant pas d'un service gratuit. Les hommes armés soutiraient une rétribution aux mineurs en échange de leur protection. Pour les grands sites non mécanisés, le tarif était de 20 % de la production. Pour les sites d'exploitation semi-industrielle mécanisés, le tarif était de 5 % de la production.

Il est vrai que les sites d'extraction peuvent être des endroits dangereux. Toutefois aucune disposition de la législation de la RDC ne permet à la police d'extorquer de l'argent aux mineurs qu'elle est censée protéger. Le seul endroit apparemment libre de « protection policière » est le polygone minier de la MIBA : il est entouré d'un cordon de soldats des Forces armées de la RDC (FARDC), qui extorquent 100 francs congolais (environ 0,25 dollar US) aux creuseurs illégaux lorsqu'ils traversent le cordon chaque soir pour se rendre à la concession. Cet argent est ensuite partagé dans la hiérarchie.

Selon toute probabilité, une large proportion de mineurs artisans du pays doivent partager bien malgré eux un pourcentage considérable des bénéfices que leur procurent les diamants avec les forces militaires, paramilitaires et de police, qui peuvent relever ou non du gouvernement central. En clair,

**Tableau 4 : Les plus grands pays producteurs de diamants au monde en 2007**

(par volume)

| Pays | Carats | % du total mondial |
|---|---|---|
| Fédération de Russie | 38 291 200 | 23% |
| Botswana | 33 638 000 | 20% |
| République démocratique du Congo | 28 452 469 | 17% |
| Australie | 18 538 645 | 11% |
| Canada | 17 007 850 | 10% |
| Autre | 32 041 588 | 19% |
| Total | 168 198 857 | 100% |

Source: Base de données statistiques du Processus de Kimberley

**Tableau 5 : Les plus grands pays producteurs de diamants au monde en 2007**

(par valeur)

| Pays | Valeur en dollars US | % du total mondial |
|---|---|---|
| Botswana | 2 960 144,000 $ | 24% |
| Fédération de Russie | 2 625 100 500 $ | 22% |
| Canada | 1 657 014 734 $ | 14% |
| Afrique du Sud | 1 417 331 400 $ | 12% |
| Angola | 1 271 955 353 $ | 11% |
| Autre | 2 013 076 706 $ | 17% |
| Total | 12 106 550 822 $ | 100% |

Source: Base de données statistiques du Processus de Kimberley

**Tableau 6 : Les plus grands pays importateurs de diamants au monde en 2007**

(par valeur)

| Pays | Valeur en dollars US | % du total mondial |
|---|---|---|
| Communauté européenne (CE) | 14 426 509 817 $ | 36% |
| Inde | 9 664 344 752 $ | 24% |
| Israël | 5 858 193 455 $ | 15% |
| République populaire de Chine | 2 230 128 415 $ | 6% |
| Afrique du Sud | 2 113 894 527 $ | 5% |
| Autre | 5 779 209 766 $ | 14% |
| Total | 40 072 280 734 $ | 100% |

Source : Base de données statistiques du Processus de Kimberley

Note : La valeur totale des importations de diamant semble être plus de trois fois plus élevé que la valeur de la production mondiale. Ceci est dû au fait que les diamants bruts importés, par exemple, par la CE sont réexportés vers d'autres pays. Il y a, par conséquent, un important double comptage. Ces chiffres servent surtout à donner une idée de l'intérêt commercial d'un pays pour les diamants bruts.

cela ne diffère pas beaucoup de la situation en Angola et en RDC au moment de leurs guerres civiles respectives. En RDC, malgré un climat s'apparentant à la paix – et même dans le paisible Kasaï-Oriental –, il semble qu'un mécanisme de financement semblable à celui qui prévalait dans le commerce des diamants de guerre demeure bien en place.

Cela est de mauvais augure pour la paix, la sécurité et les perspectives de développement. On oblige les mineurs à renoncer à un pourcentage considérable de leur revenu contre un service – la sécurité – que le gouvernement devrait offrir gratuitement. C'est une responsabilité fondamentale de l'État envers ses propres citoyens.

## Recommandations pour la RDC

*Le gouvernement de la RDC devrait :*

1. veiller à ce que les unités de la police nationale cessent d'extorquer de l'argent aux mineurs artisans de diamants;
2. au sujet des extorsions commises par l'armée dans les environs de l'emplacement de la MIBA, il n'y a pas de solution simple. La recommandation la plus raisonnable et évidente : le gouvernement devrait exiger que l'armée protège la MIBA au lieu de voler les creuseurs clandestins. S'il ne peut le faire, il devrait alors retirer l'armée et laisser la MIBA à elle-même. De cette manière, au moins, les mineurs laborieux et leurs familles n'auront pas à subventionner l'armée congolaise et ses penchants pour l'extorsion;
3. envisager une réorganisation de la direction du SAESSCAM;
4. intervenir pour régler le différend entre le SAESSCAM et le gouverneur du Kasaï-Oriental.

*Le ministère des Mines devrait :*

1. reprendre le processus d'enregistrement des mineurs artisans. Le ministère devrait réduire le coût annuel de l'enregistrement afin qu'il soit plus abordable. Il devrait aussi chercher des partenaires au sein de la société civile qui ont une certaine expérience du travail auprès des creuseurs;
2. en collaboration avec le Cadastre Minier (CAMI), concevoir des techniques de cartographie et d'estimation de la productivité des sites de creusage artisanaux du pays;
3. commencer à mettre en application l'exigence voulant que les négociants de diamants enregistrés consignent les renseignements relatifs à leurs transactions et les soumettent régulièrement aux autorités. Le ministère devrait développer davantage les méthodes pour réunir et informatiser ces données;
4. élaborer et mettre en œuvre un plan pour s'assurer que même les petits négociants de diamants soient enregistrés. (Cela pourrait nécessiter la mise en place d'une deuxième catégorie de permis pour les petits négociants sur le terrain afin de les distinguer des grands négociants);
5. entamer un dialogue avec la société civile, les creuseurs artisans et les autorités locales concernant la réforme du Code minier afin qu'il reflète mieux les besoins du secteur artisanal. Les réformes devraient comprendre une procédure d'enregistrement des concessions ou des titres dans les régions d'extraction artisanale.

*Le Cadastre Minier devrait :*

1. commencer à cartographier les régions d'extraction artisanale de diamants. La cartographie devrait comprendre les coordonnées GPS des principaux sites de creusage artisanal, avec une estimation de la productivité de chacun (que ce soit en termes de carats ou de nombre de travailleurs).

*Le CEEC devrait :*

1. engager un évaluateur indépendant reconnu afin de fournir des évaluations indépendantes de toutes les exportations de diamants par le CEEC;
2. renforcer les systèmes de sécurité et de surveillance dans le CEEC. Faire en sorte qu'un organisme de l'extérieur examine les enregistrements et les bandes vidéo à intervalles réguliers;
3. commencer à acheter et à vendre de petites quantités de diamants bruts de la RDC sur le marché international, un moyen de connaître avec précision les prix mondiaux (les autorités de la RDC pourraient consulter la Sodiam, en Angola, pour profiter de son expérience).

*Le SAESSCAM devrait :*

1. réorienter les programmes existants visant à officialiser les mineurs artisans. Le SAESSCAM doit apporter des bénéfices aux producteurs artisans et, remettre à plus tard – quand une grande part du secteur sera officialisée – les efforts investis pour que les mineurs génèrent des revenus. Comme cela exigera davantage de fonds d'exploitation, le SAESSCAM devrait demander activement de l'aide à des organismes étrangers;
2. préparer et publier un rapport annuel sur ses activités, y compris des données budgétaires (argent reçu et dépensé).

*Le PK devrait :*

1. instituer un système de suivi des recommandations faites au cours des visites d'examen. Les recommandations des visites d'examen pour tous les pays qui participent au PK devraient être à l'ordre du jour de chaque réunion plénière et rencontre « intersession » du groupe de travail chargé du suivi du processus de Kimberley. Il faudrait demander aux participants de faire un compte rendu des progrès tous les six mois.

*La société civile internationale devrait :*

1. former des partenariats ou approfondir les partenariats existants avec les ONG de la RDC qui interviennent auprès des mineurs artisans;
2. presser les organismes de financement de l'extérieur d'établir des partenariats avec la société civile ou des entités gouvernementales de la RDC qui cherchent à officialiser le secteur artisanal des diamants du pays. Il faut garder à l'esprit le rôle important que joue le secteur des diamants pour la paix et la sécurité du pays.

# ANGOLA

## La production de diamants

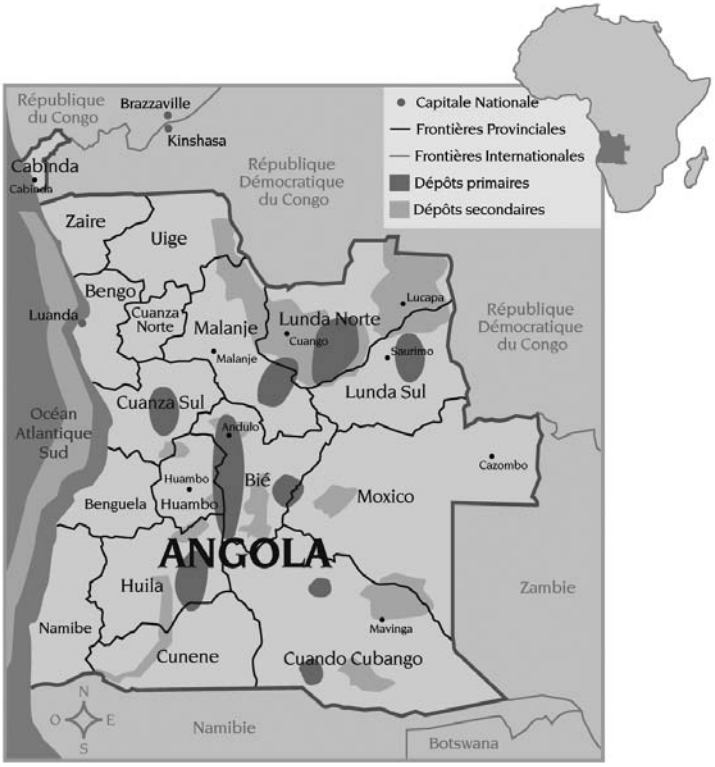


En Angola, la production de diamants se poursuit à bon rythme, dans le secteur industriel (à la fois dans les mines alluviales et les mines de kimberlite – ce que Endiama avait l'habitude d'appeler la production formelle) et dans le secteur artisanal (préalablement connu sous l'appellation de secteur informel). On trouvera les chiffres relatifs à la production pour 2005–2007 au Tableau 7.

La production croissante de diamants kimberlitiques et le réinvestissement dans les projets alluviaux ont fait croître la production industrielle, qui est passée de 5,8 millions de carats en 2005 à près de 8,6 millions de carats en 2007, soit une croissance de presque 47 %. En 2007, la production industrielle représentait un bon 89 % de la production totale de l'Angola.

Entre-temps, la production artisanale – malgré l'expulsion continuelle des mineurs artisans, ou *garimpeiros*, par la police et l'armée angolaises – est demeurée stable à environ 1,1 million de carats par année. Bien que la production artisanale ne représente maintenant que 11 % de la quantité totale de diamants produits en Angola, la qualité des pierres extraites de façon artisanale est supérieure à celles produites industriellement – en moyenne 305 dollars US/ct contre 109 dollars US/ct. Cela signifie que la valeur de la production artisanale a pesé beaucoup plus lourd dans les registres de la production. Sur ce plan, la production artisanale a compté pour plus de 26 % du total des recettes provenant des diamants en Angola en 2007, ou juste un peu plus de 336 millions de dollars US au total.

Malgré son excellent rendement et sa contribution économique significative, le secteur artisanal est encore considéré comme une aberration par les autorités angolaises. Une commission gouvernementale de haut niveau, connue sous l'acronyme CIPRED (voir *CIPRED*, page 12), a passé une bonne partie de l'année dernière à étudier les moyens à prendre en vue de restreindre radicalement les activités du secteur artisanal.

Il est clair que cela engendrerait une réduction majeure de la production nationale – qui pourrait atteindre 26 % si la totalité des activités artisanales prenaient fin. Les fonctionnaires angolais parlent de remplacer les creuseurs artisans par des projets industriels officiels, mais de tels projets demandent des années de planification – ce qui ne saurait être amorcé avant la toute fin du processus d'expulsion.

> La pratique qui consiste à accorder des pourcentages de ces coentreprises à des sociétés angolaises liées au pouvoir politique se poursuit.

Si le gouvernement de l'Angola est vraiment sérieux à cet égard, et s'il réussit effectivement à le faire cette fois-ci, l'industrie devrait alors prévoir un déclin des revenus des diamants en Angola – jusqu'à 300 millions de dollars US par an – échelonné sur plusieurs années. Dans le passé, d'importantes mobilisations des services de police, de l'armée et de la sécurité n'ont pas réussi ne serait-ce qu'à ébranler la production artisanale.

Tableau 7 : Production de diamants en Angola 2005–2007

Production par volume

| | | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|---|---|---|---|
| Industrielle | cts | 5 866 461 | 8 267 340 | 8 599 511 |
| | % du total | 83 % | 88 % | 89 % |
| Artisanale | cts | 1 226 805 | 1 180 038 | 1 102 198 |
| | % du total | 17 % | 12 % | 11 % |
| Total | | 7 093 266 | 9 447 378 | 9 701 709 |

Production par valeur

| | | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|---|---|---|---|
| Industrielle | $US | 722 657 350 $ | 879 998 946 $ | 935 841 365 $ |
| | $/ct | 123,18 $ | 106,44 $ | 108,82 $ |
| | % du total | 66 % | 73 % | 74 % |
| Artisanale | $US | 366 513 606 $ | 329 453 742 $ | 336 113 989 $ |
| | $/ct | 298,75 $ | 279,19 $ | 304,95 $ |
| | % du total | 34 % | 27 % | 26 % |
| Total | $US | 1 089 170 956 $ | 1 209 452 688 $ | 1 271 955 354 $ |
| | $/ct | 153,55 $ | 128,02 $ | 131,11 $ |

Source : Endiama

## De nouvelles coentreprises : plus pour les initiés, moins pour le public

Les activités d'investissement et de recherche vont bon train dans les champs diamantifères de l'Angola, et les sociétés étrangères désireuses d'investir dans des coentreprises ne manquent pas. Au cours de la période d'avril 2007 à avril 2008, on a créé et officialisé quelque 20 nouvelles coentreprises, représentant un investissement étranger total d'un peu plus de 100 millions de dollars US.

La pratique qui consiste à accorder des pourcentages de ces coentreprises à des sociétés angolaises liées au pouvoir politique se poursuit. Aux termes des contrats, ces sociétés n'ont rien à fournir, et en retour, on leur donne un pourcentage significatif d'une coentreprise de diamants. La *Revue annuelle* de 2007 a mis au jour cette pratique pour la première fois, y compris une analyse détaillée des coûts que cela représente pour les citoyens de l'Angola. Pour une seule société, Lumanhe, le prix de la facture s'élève à des centaines de millions de dollars.

Les pourcentages accordés aux initiés semblent s'accroître. Dans les années passées, le pourcentage se maintenait autour des 10 à 15 % d'une coentreprise. Pour les 20 contrats signés entre avril 2007 et avril 2008, le pourcentage des initiés a augmenté, variant de 25 à 40 % de l'ensemble du projet.

L'augmentation ne s'est pas produite aux dépens des sociétés étrangères, qui se sont maintenues aux environs des 35 à 45 % de la coentreprise. La part des initiés est plutôt tirée de la portion autrefois attribuée à la société nationale de diamants, Endiama. Alors que cette dernière détenait auparavant une majorité absolue, ou au minimum le plus grand portefeuille d'actions, dans les contrats récents, l'Endiama a vu son pourcentage chuter à 28 %, 26 % et, dans un cas, 13 % seulement. À mesure que l'industrie du diamant angolais gagne en maturité, le public semble en bénéficier de moins en moins, et les initiés bien branchés sur le plan politique semblent en tirer profit toujours davantage.

## Engager la société civile

La *Revue annuelle* de l'Angola de 2007 a cerné un certain nombre de lacunes dans le secteur des diamants alluviaux du pays, y compris un système de contrôles du PK perméable, une absence de gestion environnementale et un engagement douteux à l'égard des droits de la personne. Pour répondre à ces critiques, le gouvernement de l'Angola a proposé une rencontre entre ses organes gouvernementaux responsables de la gestion de l'industrie du diamant au pays et la société civile.

Comme base de discussion, Partenariat Afrique Canada a proposé cinq sujets :

1. élaborer des contrôles du Processus de Kimberley crédibles pour le secteur informel;
2. intervenir en faveur de la légalisation du secteur informel des mineurs artisans;
3. créer de la transparence pour les institutions de l'Angola intéressées par les diamants grâce à la publication régulière de statistiques et de rapports;
4. favoriser le dialogue entre le gouvernement et la société civile de l'Angola relativement au secteur du diamant;
5. entamer un processus de restauration de l'environnement et d'atténuation des répercussions environnementales pour le secteur formel comme pour le secteur informel.

Les autorités de l'Angola ont accepté cette proposition. La visite d'une équipe de travail, à laquelle participaient des représentants de PAC, de l'Initiative diamant et développement et de la Foundation for Environmental Security and Sustainability, s'est déroulée durant une semaine, à la fin de mai 2008. Des organisations de la société civile angolaise étaient aussi au nombre des participants.

L'invitation apparaissait comme un signe prometteur : le gouvernement de l'Angola commençait à entrevoir les avantages de faire participer ceux qui le critiquent. Toutefois, la visite s'est avérée décevante pour les ONG. Une visite sur le terrain dans les provinces productrices, qui avait été proposée par l'équipe de la société civile et acceptée par les Angolais, a été annulée sans explication. Les autorités ont aussi essayé d'exclure la participation de certaines organisations de la société civile angolaise.

Le programme prévoyait une visite chez la plupart des organismes chargés d'administrer le secteur du diamant de l'Angola, une occasion sans pareille de voir le système angolais de plus près pour l'équipe de la société civile. Des rencontres ont eu lieu avec le ministère des Mines, Endiama, Sodiam, le service des douanes, la Corpo de Seguranca de Diamantes et la police nationale. Il est toutefois devenu évident que les discussions de fond n'étaient pas réellement au menu. Les organismes du gouvernement étaient soit mal préparés soit bien peu intéressés à échanger sérieusement de l'amélioration du système actuel.

Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'une puissante commission gouvernementale appelée CIPRED (voir page 12) avait visité juste avant les diverses institutions concernées par les diamants dans le cadre d'une mission d'enquête. Les fonctionnaires croyaient que la CIPRED avait déjà étudié bon nombre des préoccupations soulevées par la société civile et qu'elle émettrait bientôt des recommandations qui seraient fort probablement transformées en une nouvelle loi. Le rapport de la CIPRED, cependant, est demeuré confidentiel – et l'était encore au moment de la publication de ce document.

Bien que le rapport de la CIPRED soit demeuré inédit, son existence planait sur la visite. Les gestionnaires angolais semblaient penser qu'en attendant les changements prescrits par la CIPRED, quels qu'ils soient, il était plutôt inutile de tenir d'autres discussions avec la société civile. Les services de police et de sécurité, eux, ne manifestaient absolument aucun désir de discuter. Ils étaient convaincus que rien ne clochait dans leur comportement malgré les dommages qu'ils continuent de causer à la réputation de l'Angola partout dans le monde.

Les consultations ne se sont pas toutes avérées décourageantes. En ce qui a trait à la proposition de créer davantage de transparence pour les institutions concernées par les diamants en Angola grâce à la publication régulière de statistiques et de rapports, Endiama, la société nationale de diamants, et sa branche caritative, la Fundação Brilhante, se sont toutes deux entendues sur la nécessité de publier des rapports en temps opportun, fidèles et détaillés.

On n'a presque pas eu besoin de débattre du principe. Endiama est une société d'État, le fiduciaire public de la richesse nationale en diamants. Les fonctionnaires d'Endiama semblaient d'accord. En effet, Endiama est allée

jusqu'à affirmer qu'une série complète de rapports sur la production et les finances était déjà sous presse, et que seul un pépin technique avait empêché sa publication à temps pour la visite. La Fundação Brilhante, bien que moins avancée dans sa planification, a exprimé un désir similaire d'adapter ses méthodes de comptabilité et d'information du public aux normes internationales applicables aux fondations caritatives publiques.

Cela semblait encourageant, et la *Revue annuelle* de 2007 soulignait qu'Endiama déclarait alors qu'un profil statistique complet de la société serait disponible dans quelques mois. Cela ne s'est jamais produit. Au cours des mois qui ont suivi cette visite de mai 2008, le pépin technique d'impression ne semble pas non plus avoir été réglé. Communiquer de façon responsable et ouverte, à l'aide de rapports, demeure une vaine promesse.

Au sujet de l'environnement, l'équipe de la mission a appris qu'Endiama avait agrandi son Service de l'environnement en embauchant quelque 10 nouveaux spécialistes de la question. De plus, à la fin de 2007, un atelier sur l'environnement s'est tenu à Dundo, dans la province de Lunda Norte, réunissant Endiama, le ministère de la Géologie et des Mines, et la plupart des sociétés associées dans des coentreprises d'extraction de diamants. Cela semble être un début intéressant, mais dans les ententes des coentreprises plus récentes, celles de 2008, les clauses qui traitent de la gestion environnementale s'en tiennent toujours aux mêmes énoncés de principe très généraux qu'auparavant. L'équipe de la société civile a fait remarquer aux responsables que l'accent qu'ils mettent sur les aspects environnementaux a tendance à ne pas tenir compte des énormes répercussions de la destruction de l'environnement sur les humains.

Quant aux trois autres points soulevés par PAC, les contrôles du Processus de Kimberley de l'Angola dans son secteur artisanal informel demeurent aussi inefficaces et vulnérables aux abus comme ils l'ont toujours été; l'extraction artisanale demeure une activité illégale et excessivement dangereuse (voir *l'assassinat de Belito Mendes*, page 13) – en effet, les mineurs artisans sont exposés à l'exploitation et à la violence, surtout entre les mains de la Police nationale de l'Angola (voir *Meurtre, pillage et viol*, page 13). Enfin, les autorités de l'Angola se montrent peu enclines à entreprendre un dialogue avec la société civile du pays sur ces questions et d'autres encore.

Ce ne sont pas les mots mais les gestes qui permettent de mesurer les réformes. La *Revue annuelle* ne peut qu'espérer que si l'occasion de discuter se présente à nouveau, les autorités de l'Angola offriront des réalisations et pas seulement des mots et de vagues intentions.

## CIPRED : l'incertitude persiste

En juillet 2007, le président de l'Angola a créé la CIPRED[5], une commission interministérielle de haut niveau chargée de dresser un inventaire complet des régions où l'on extrait les diamants de façon artisanale. La commission a ensuite été chargée d'élaborer des plans pour l'expulsion des *garimpeiros*, renvoyant chez eux les ressortissants étrangers trouvés dans les zones diamantifères et resserrant le contrôle aux frontières de l'Angola.

La CIPRED était formée de hauts fonctionnaires de presque tous les ministères importants; du chef d'état-major auxiliaire de l'armée; du procureur général; du chef du service des enquêtes de la police (DNIC); de Sodiam; d'Endiama; de l'escouade de sécurité du diamant (CSD) et du SME (service de l'immigration et des étrangers); de même que du conseiller économique du président.

La commission devait aussi étudier les manières de réintégrer les anciens mineurs, en créant par exemple des coopératives d'agriculture ou de métiers d'arts. Finalement, la commission avait pour tâche de créer un projet pilote de réglementation de la production artisanale, d'abord en délimitant des secteurs pour l'exploitation artisanale, et ensuite en établissant un processus graduel d'enregistrement pour les mineurs artisans. On a chargé la commission de travailler étroitement avec un comité technique de spécialistes sur la législation relative à l'exploitation minière – signe que les recommandations de la CIPRED auraient rapidement force de loi.

Reprenant une recommandation faite dans la *Revue annuelle* de 2007, la CIPRED a choisi d'étudier de quelle manière, dans d'autres pays, on octroyait des permis aux mineurs artisans et comment on gérait ce secteur. Des délégations de membres de la CIPRED ont été dépêchées en voyage d'étude sur le terrain au Libéria et au Brésil. Des mois plus tard, ce qu'a recommandé la CIPRED demeure cependant un secret bien gardé.

## Les problèmes de contrôles du Processus de Kimberley en Angola

Le système de contrôles internes de la circulation des diamants de l'Angola pose de sérieux problèmes, en particulier les contrôles qui devraient

**Tableau 8 : Pays africains producteurs de diamants en 2007 (par valeur)**

| Pays | Valeur en $US | % du total mondial |
|---|---|---|
| Botswana | 2 960 144 000 $ | 24.5% |
| Afrique du Sud | 1 417 331 400 $ | 11.7% |
| Angola | 1 271 955 353 $ | 10.5% |
| Namibie | 748 052 673 $ | 6.2% |
| République Démocratique du Congo | 609 833 233 $ | 5.0% |
| Lesotho | 164 073 484 $ | 1.4% |
| Sierra Leone | 141 565 685 $ | 1.17% |
| République Centrafricaine | 59 857 870 $ | 0.5% |
| Guinée | 50 197 581 $ | 0.41% |
| Tanzanie | 28 496 515 $ | 0.24% |
| Ghana | 27 863 557 $ | 0.23% |
| Zimbabwe | 23 377 870 $ | 0.2% |
| Libéria | 2 657 541 $ | 0.02% |
| Togo | 1 242 952 $ | 0.01% |
| Total | 7 506 649 714 $ | 62.08% |

Source : Base de données statistiques du Processus de Kimberley

permettre de suivre – mais ne le font pas – les mouvements des diamants dans le secteur informel. Ces problèmes sont exactement les mêmes que ceux qu'on a cernés pour la première fois dans le rapport de l'équipe d'examen du Processus de Kimberley de 2005, et qu'on a de nouveau trouvés et soulignés dans la *Revue annuelle* de 2007.

Le rapport de la visite d'examen du PK en 2005 faisait une série de recommandations visant à réformer les contrôles de l'Angola dans le secteur artisanal informel. La *Revue annuelle* de 2007 constatait que deux années plus tard, rien n'avait été fait pour répondre à ces préoccupations, et réitérait la nécessité pour l'Angola de prendre des mesures. Ces mesures se font toujours attendre.

L'équipe du processus d'examen du PK de 2005 avait fait les recommandations suivantes :

1. l'Angola devrait soumettre au Processus de Kimberley un rapport exhaustif sur les contrôles internes dans le secteur de l'extraction artisanale des diamants alluviaux;
2. l'Angola devrait faire en sorte que les bureaux d'achat de diamants n'achètent des diamants bruts qu'auprès des personnes dûment autorisées, et que tous les renseignements sur les transactions soient conservés de façon régulière, y compris la provenance des diamants;
3. on demande à l'Angola d'inviter une équipe d'examen de suivi au moment opportun, et de lui donner accès aux régions de production artisanale de diamants alluviaux afin de garantir la conformité avec les mécanismes de contrôle établis pour ce secteur.

## Meurtre, pillage et viol : un mode de fonctionnement normal ?

La *Revue annuelle* de 2007 louangeait le fait que les autorités angolaises avaient pris des mesures pour réduire les excès commis par des sociétés de sécurité privées dans les provinces de production de diamants, en particulier les Lundas, et pour remplacer ces sociétés par la Police nationale de l'Angola. Comme le soulignait la *Revue annuelle* : « Le prochain défi auquel les autorités de l'Angola devront faire face sera d'obliger la Police nationale de l'Angola à rendre des comptes. »

Les cas présentés ci-dessous montrent à quel point la Police nationale de l'Angola est loin de devenir l'institution responsable et disciplinée à laquelle on pourrait s'attendre dans un pays fondé sur la primauté du droit. Ils montrent aussi à quel point il est dangereux d'être un mineur, même si l'on est Angolais et même si l'on a servi le pays en tant que soldat.

### *Responsabilité de la police – l'assassinat de Belito Mendes*

Le samedi 12 mai 2007, vers 21 h, trois garimpeiros qui essayaient de traverser le pont à Pone ont été arrêtés au point de contrôle de la police appelé Ponte Zero. Ils ont payé le pot-de-vin de 400 kwanzas (5 dollars US), le droit de péage généralement accepté des *garimpeiros* pour leur permettre de traverser le pont. Malgré ce gasosa, les policiers ont fouillé à fond les trois hommes, à la recherche de diamants. Ils n'en ont trouvé aucun, mais sur Belito Mendes, un homme de 28 ans, ils ont trouvé une petite quantité d'argent, soit 1400 kwanzas (17,50 dollars US) en tout. L'agent de police responsable – un sous-lieutenant dont les épaulettes étaient garnies de trois étoiles – a demandé à Mendes de donner l'argent. Mendes a refusé. L'agent a giflé Mendes deux fois à la figure. Mendes refusait toujours.

« Je suis Angolais, aurait-il dit. J'étais dans l'armée. De quel droit me frappez-vous ? » Le policier l'a forcé à « embrasser le sol » et a enjoint les deux compagnons de celui-ci – Develino Fernando et Bebush Dizal – à quitter les lieux. Comme ils quittaient rapidement la scène, ils ont pu voir les policiers battre Mendes avec des matraques.

> Ce ne sont pas les mots mais les gestes qui permettent de mesurer les réformes.

Develino Fernando et Bebush Dizal ont traversé le pont et se sont rendus au village de Pone, à environ deux kilomètres, où ils se sont arrêtés pour attendre leur compagnon. Environ 15 minutes plus tard, une camionnette Hilux est arrivée : Mendes était à l'arrière – il avait été sauvagement battu – à demi conscient, du sang s'écoulant de ses oreilles et de sa bouche. Ses compagnons se sont empressés de l'amener à l'hôpital de Cafunfo, où il est mort de ses blessures. Il laissait dans le deuil sa femme et ses deux jeunes enfants.

Le même soir, ses compagnons se sont rendus au poste de police de Cafunfo pour porter plainte. On a envoyé un détachement au pont et l'on a ramené à Cafunfo l'agent de police en charge du point de contrôle de Ponte Zero.

L'équipe de la *Revue annuelle* est arrivée à Cafunfo quelques jours après cet événement et a pris note de ces détails, que lui ont transmis directement les deux témoins oculaires. Ensuite, la *Revue annuelle* a cherché à confirmer ces détails et s'est informée au sujet des mesures qu'avaient prises les autorités. À l'hôpital de Cafunfo, le médecin de garde a confirmé que Mendes avait été amené à l'hôpital après avoir été sauvagement battu, qu'il était en vie, mais qu'il est décédé, quelques minutes après son arrivée, des suites de traumatismes causés par des coups excessifs à la tête et au thorax.

Au poste de police de Cafunfo, un agent du service d'enquête a confirmé que certains de ses hommes étaient allés au pont et avaient ramené à Cafunfo les policiers en poste à cet endroit. Ces hommes avaient ensuite été transférés au service de leur propre localité, à Xa-Muteba, à quelque 100 kilomètres de Cafunfo. L'agent à qui nous avons parlé a refusé de confirmer les noms des policiers et si des accusations avaient été retenues. En outre, il n'a pas validé son propre nom. Lorsque la *Revue annuelle* a communiqué avec le poste de police de Xa-Muteba, le personnel a aussi refusé de répondre aux questions portant sur cet événement.

La veuve de Mendes n'a jamais reçu d'autres nouvelles concernant les assassins de son mari. Lorsque la *Revue annuelle* l'a interviewée, elle espérait seulement recevoir une compensation de la part des services de police afin d'aider à payer les frais funéraires de Mendes. Il n'était pas question de cela non plus.

De tels événements ne sont pas vraiment des exceptions dans les provinces diamantifères de Lunda Norte et Lunda Sul. Au cours d'une discussion sur la conduite de la police pendant l'Opération Brilhante – l'expulsion à grande échelle de l'Angola de mineurs congolais et d'autres mineurs étrangers – la *Revue annuelle* a questionné le général de la Police nationale de l'Angola, Paulo Gaspar de Almeida, sur les mesures disciplinaires contre des agents qui useraient de force excessive. « Nous avons une loi portant sur la discipline et un code de discipline, a dit le général. Tous ceux qui violent le code

sont punis conformément à cette loi. » Le général de Almeida n'avait pas plus de détails, de précisions ou de cas réels à présenter.

La mort de Belita Mendes montre à quel point la théorie du général est loin de correspondre à la réalité sur le terrain. Loin de poursuivre et de punir sévèrement les agents qui abusent de leur autorité, la Police nationale de l'Angola agit rapidement pour camoufler les écarts de conduite, et a recours à l'intimidation pour décourager les enquêtes plus approfondies. Ce crime a été perpétré contre un citoyen angolais, un ancien combattant des forces armées angolaises. Le traitement réservé aux ressortissants étrangers, qui n'ont ni statut légal ni recours, peut être bien pire.

### *Les expulsions de Congolais se poursuivent*

La route au nord de la ville frontière congolaise de Kamoko ne mérite pas vraiment le nom de route. C'est une voie étroite, défoncée, infranchissable même par les plus solides véhicules quatre-quatre, et au début de juin de cette année, elle était obstruée par une file de personnes venues en masse de l'Angola. C'est là que la *Revue annuelle* a rencontré Dallas Kabungo, âgé de 28 ans.




Dallas Kabungo, enfin de retour chez lui

Il n'avait pas d'argent; il avait peu de vêtements et seulement des tongs aux pieds. Il n'avait aucune idée de l'endroit où trouver sa femme et son enfant. Il marchait sur cette route, et sur d'autres routes semblables du côté de l'Angola, depuis plus de cinq jours, depuis le soir où la police et l'armée angolaises avaient encerclé son campement à Tchiamba, près de la ville de Lucapa, dans la province de Lunda Norte. Les agents et les soldats avaient commencé par tirer en l'air avec leurs armes. Ils avaient rassemblé tout le monde, et ceux qui n'avaient pas de papiers angolais ont été fouillés jusque dans leurs sous-vêtements. On a confisqué tout ce qui avait de la valeur. Kabungo a perdu ses vêtements de rechange, un appareil radio et 600 dollars US. « Tu es arrivé dans ce pays sans rien, lui ont dit les soldats, tu repartiras sans rien. » Ceux qui résistaient à la fouille étaient battus ou fouettés avec des ceintures.

La *Revue annuelle* a rencontré et interviewé deux douzaines de mineurs de diamants artisans tels que Dallas Kabungo, sur une période de deux jours, dans la région frontalière. Leurs récits ne variaient que par les noms des camps miniers où on les avait arrêtés et expulsés – certains venant de la Ferme Tshikapa[6] d'autres de Dundo, de Luchilo, de Saurimo, de Tchiamba, ou de Lucapa – et par les quantités d'argent et de biens confisqués.

On a pris 250 dollars US à Jean Kabasubabo, ses économies d'une vie. Norbert Kiba a perdu un appareil radio, des diamants totalisant trois carats et sa maison que la police a démolie. Dilando Ilunga a perdu ses souliers, ses vêtements, son appareil radio et une liasse de 200 dollars US. Adam Kabasele s'est fait saisir 400 dollars US. Mutumbo Mayen a perdu 450 dollars US, « volés par la police » dit-il. Après s'être fait voler, les mineurs ont été jetés sur la route et on leur a ordonné de retourner à pied au Congo.

Selon les fonctionnaires de l'immigration congolais, près de 30 000 réfugiés ont traversé la frontière au cours des dernières semaines de mai et des premières semaines de juin 2008. Il n'y a pas que les fonctionnaires congolais et les douzaines de réfugiés interviewés par la *Revue annuelle* pour prouver ces faits, mais aussi des comptes rendus de la BBC, d'autres médias, et de nombreuses organisations de défense des droits de la personne, dont Médecins sans Frontières[7]. Les témoignages donnent à penser que le traitement infligé à Kabungo et aux autres réfugiés congolais constituait une manière normale de procéder.

Un tel comportement est une violation des normes internationales en matière de droits de la personne, et contrevient aux accords internationaux et régionaux dont l'Angola est signataire. En réponse, les hauts fonctionnaires de la police angolaise ont déclaré que tous les *garimpeiros* enfreignent la loi, que les mineurs congolais sont en Angola illégalement, et qu'il faut prendre des mesures sévères pour réagir à leur « invasion » déstabilisante.

Bien qu'il soit assurément vrai que les forces de l'ordre de l'Angola ont le droit d'arrêter et d'expulser les personnes qui sont au pays illégalement, rien dans la législation interne de l'Angola ne donne à la police le droit de tuer des mineurs artisans qui refusent de payer des pots-de-vin, ou de participer à un pillage généralisé qui ferait partie d'un processus d'expulsion.

Bien sûr, les autorités angolaises nient que ces abus, pourtant bien documentés, ne puissent jamais avoir été perpétrés. Le général Paulo Gaspar de Almeida, de la Police nationale de l'Angola, a affirmé à la *Revue annuelle* : « Nous croyons que ces rapports ont un motif politique, mais nous ne pouvons faire de commentaires à ce sujet. »

Entre-temps, après avoir attendu une semaine dans la ville frontière congolaise de Kamoko, Dallas Kabungo a finalement retrouvé sa femme Chantal et leur fille de trois ans. Des soldats étaient arrivés à la maison de Lucapa que Kabungo avait achetée pour elle avec ses revenus tirés des diamants. Ils avaient pillé les meubles, pris l'appareil radio et l'argent, et avaient abandonné la femme et son enfant sur la route allant vers le nord. Il leur avait fallu des jours de marche dans la chaleur et la poussière pour atteindre la frontière.

Leurs retrouvailles ont été assombries : Kabungo a appris que sa femme, approchant de la frontière à Myanda, avait été violée de façon répétitive par les gardes-frontières angolais. Dans son groupe ethnique des Balubas, on croit que si une femme a des relations adultères, ses enfants tomberont bientôt malades et mourront. Mais Kabungo ne sait pas trop si la malédiction opère lorsque la femme a été violée.

# SIERRA LEONE

## Les espoirs d'un nouveau gouvernement : peut-il être à la hauteur?

Pendant 10 ans, la Sierra Leone a été dans un état continuel d'instabilité et de guerre, en grande partie en raison de la quête pour ses diamants. La guerre étant terminée, le nouveau gouvernement et ses partenaires internationaux disent vouloir devenir un modèle. Le temps file, six années se sont écoulées depuis la fin de la guerre, mais les progrès ne sont pas au rendez-vous.

Le gouvernement, porté au pouvoir en septembre 2007, s'apprête à réviser les permis de toutes les sociétés minières, en décembre 2008. Le nouveau ministre des Ressources naturelles, Alhaji Abubakarr Jalloh, dit que certaines des sociétés existantes se sont vues attribuer des contrats « d'une manière qui laissait beaucoup à désirer ». Il dit que son gouvernement s'appliquera à « mettre en rapport le développement des ressources minérales et la croissance de l'infrastructure, de manière à éviter les erreurs du passé ».

Ces erreurs comprenaient entre autres des lois que beaucoup considéraient aller à l'encontre des intérêts des Sierra-Léonais, en particulier ceux qui vivent dans les régions minières. Kono est la base de l'industrie nationale du diamant, mais « son niveau de pauvreté est scandaleusement élevé », a dit le journaliste But James Tamba Lebbie, qui est originaire de ce district. Il regrette l'état lamentable des routes, des écoles et des établissements de santé, qui sont « les pires du pays ».

Ce sont de tels sentiments qui ont alimenté les émeutes dans le district de Kono, en décembre dernier, lorsque des propriétaires fonciers et des résidants importunés ont voulu protester contre la plus grande société minière du pays, Koidu Holdings. Les manifestations, qui ont fait deux morts parmi les civils, visaient à forcer la société minière à cesser le dynamitage de la kimberlite qui, selon les manifestants, était dangereux et les empêchait de dormir la nuit. Les propriétaires fonciers voulaient aussi être réinstallés dans un autre quartier parce que leurs maisons subissaient des dommages, ce que nie la société minière. Pourtant, la société minière avait commencé à réinstaller les propriétaires fonciers avant même les émeutes, bien que lentement et, de l'avis des personnes touchées, de façon inadéquate.

À la suite de la manifestation sanglante, la société minière a dû cesser ses activités pendant près de six mois, pendant qu'un comité de cinq membres étudiait la question. Le comité, dirigé par l'avocat Jenkins Johnston, a fait d'ambitieuses recommandations, toutes approuvées par le gouvernement dans un livre blanc subséquent. Les recommandations demandaient une modification « urgente » de la Loi sur les mines et les minéraux de 1994, qui dépouillait les autorités locales de leur droit de propriété à l'égard des minéraux. Qualifiant la situation d'« injustice de longue date », le comité croyait qu'elle avait causé « du ressentiment et du mécontentement » dans la population des collectivités minières, entraînant les événements de décembre 2007. Le livre blanc n'a pas tenu compte de cette recommandation; on l'a plutôt renvoyée à un Groupe de travail présidentiel sur les mines, qui s'affaire actuellement à réviser tous les permis en vigueur.

Le rapport impose certaines restrictions à la société KHL, limitant son dynamitage à un certain rayon. Immédiatement après une réunion entre le président Ernest Bai Koroma et l'unique actionnaire de la société, l'homme d'affaires israélien Beny Steinmetz, on a levé l'interdiction imposée à la société minière. Une coalition d'ONG nationales et internationales a dénoncé cette manœuvre. La National Advocacy Coalition on the Extractives en a parlé comme d'un « mystérieux revirement » sur la question et un « embarras » pour les Sierra-Léonais. Elle soutient qu'on ne devrait lever l'interdiction qu'après avoir effectué l'examen de tous les permis d'exploitation minière, ce qui, d'après des fonctionnaires du ministère des Mines, ne devrait pas tarder.

Le conseiller politique du DFID, Luqman Ahmad, dit que l'examen pourra « redresser beaucoup de torts » et servir l'intérêt à la fois de la population et des sociétés. Il prévient toutefois que lorsque l'examen débutera, il faudra faire preuve de transparence et éviter de « emplacer des ententes secrètes par d'autres ententes secrètes ». Il admet qu'il y a de la corruption dans les mines, ajoutant qu'on ne pourrait qualifier le climat d'investissement de « formidable et sain ». Si l'examen se réalise, et quand il se réalisera, il sera exécuté par un groupe de travail dont la composition, selon Cecelia Mattia, une activiste du secteur des mines, « est aussi inconnue que son mandat est suspect ».

Un examen des permis d'exploitation minière est particulièrement bienvenu puisque la Sierra Leone devrait bientôt se joindre à l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI). Luqman Ahmad croit que c'est « une bonne chose pour le gouvernement, qui prend racine dans un processus fondamentalement sain ». Malgré le fait, ou peut-être grâce au fait que l'EITI ouvrira les livres à la fois des sociétés et du gouvernement, menaçant de mettre un frein à la corruption, le ministre des Mines dit qu'on n'a encore personne en vue pour diriger le processus. Le ministre Abu Bakarr Jalloh croit aussi qu'il faudrait redéfinir le processus. Il est particulièrement préoccupé par le fait que les sociétés minières importeront de la machinerie et d'autres outils, et gonfleront leurs prix par l'entremise de sociétés intermédiaires, ne faisant que transférer les prix et n'apportant rien de bon au pays. Il s'inquiète du fait que certaines sociétés « se dissimuleront sous la cape de l'EITI, obtiendront des permis et utiliseront les ressources pour aller sur le marché boursier afin de réunir des fonds alors que leurs réels intérêts seront ailleurs ».

Le ministre lui-même admet qu'il y a de la corruption dans le secteur des mines. Il blâme les responsables de la police et des douanes, disant qu'« ils sont tous coupables ». Il veut qu'ils en fassent davantage, ajoutant qu'on lancera bientôt une campagne de lutte contre la contrebande.

L'exploitation minière demeure la priorité en Sierra Leone, et peu d'attention est accordée aux autres secteurs, surtout de la part des investisseurs. Le ministre Jalloh dit toutefois que son gouvernement prévoit se lancer dans « une politique pour diminuer l'importance de l'exploitation minière ». Pour le moment, il y a peu de signes de changements avec à l'agriculture qui n'obtient qu'un peu plus de 1 % du budget annuel.

Pour accroître l'efficacité et la détermination de son gouvernement, le ministre Jalloh dit qu'il y aura probablement des changements à la tête du ministère. Il croit que ces changements renforceront la lutte contre « les vices tels que la contrebande à travers nos frontières perméables et la nomination d'amis fidèles du parti au pouvoir », mais il admet que le financement représente un problème pour la réalisation de certains des objectifs du gouvernement. S'il a le feu vert, les sociétés minières commenceront très bientôt à faire la transformation secondaire dans le pays, mais cela exigera des changements dans les politiques.

Pour réaliser cela et d'autres aspirations du nouveau gouvernement, la Commission de réforme du droit du pays a préparé l'ébauche d'une série

de modifications à l'actuelle politique en matière d'exploitation minière. La Commission espère que les modifications qu'elle veut proposer serviront l'intérêt des Sierra-Léoniens. Il reste encore à rendre l'ébauche publique, mais les porte-parole de la société civile la critiquent déjà et demandent qu'on y apporte des changements avant qu'elle ne soit présentée au parlement.

On espère que la nouvelle politique aidera à mettre un terme au paradoxe d'un pays qui est doté d'énormes gisements minéraux, mais qui demeure au bas de l'échelle de l'indice de développement humain des Nations Unies. Le nouveau gouvernement a beaucoup de travail à faire s'il désire changer les choses.

## EXTRACTION MINIÈRE OU ESCLAVAGE?

Mohamed Sheriff a entre 25 à 27 ans. Il est originaire du nord de la Sierra Leone et est venu dans la ville de Tongo Fields, dans l'est du pays, il y a environ six ans, espérant faire fortune rapidement dans les mines de diamants. Assis au soleil en mâchant des arachides, Mohamed Sheriff, qui semble avoir très faim, raconte à quel point il réalise maintenant combien il regrette toutes ces journées et toutes ces années passées dans les mines alors qu'il aurait pu les passer sur les bancs d'école, si ses parents en avaient eu les moyens. À mesure qu'il raconte, il devient de plus en plus émotif et utilise son t-shirt taché de boue pour essuyer ses larmes. Mohamed est l'un des dizaines de milliers de creuseurs qui finissent par être dévorés par les mines où – ironiquement – ils avaient espéré remporter le gros lot et changer leur vie.

L'est de la Sierra Leone a produit un diamant de 969 carats, l'Étoile de la Sierra Leone, le troisième plus gros diamant jamais trouvé. Et pourtant, les habitants de la région la considèrent comme la partie la plus négligée du pays. Les mineurs disent que Tongo Fields a tout d'« un champ d'esclaves » sauf le nom. Beaucoup croient que le pays a peu ou rien retiré de ses énormes ressources minérales – entre autres le rutile, le minerai de fer et les trop notoires pierres précieuses. Quoi qu'il en soit, la partie est du pays a connu de longues décennies de privation et presque l'effondrement. Tongo, qui est riche en diamants, est pauvre dans à peu près tous les autres domaines.

Ce qui était jadis de la forêt et des terres agricoles est maintenant une vaste étendue de lacs – des puits creusés pour trouver des diamants. Les routes qui mènent à la ville en provenance du sud et du nord sont presque impraticables. « Alors qu'on a bâti des châteaux dans d'autres endroits avec des ressources prises ici, nous vivons dans la misère, privés des choses les plus essentielles », déplore Emmanuel Murray, un creuseur qui est aussi natif de la ville. Un chef local, Joseph Samuka, surveillant ses creuseurs et craignant qu'ils puissent le tromper, dit qu'il n'y a pour ainsi dire aucun établissement de santé fonctionnel dans cette ville de 30 000 habitants. « Il faut que cela change maintenant », dit-il. Mary Turay, une activiste du secteur des mines et de l'égalité hommes-femmes de la ville, renchéri en disant que « cette situation lamentable a fait en sorte que des femmes enceintes ont accouché sur des motocyclettes », alors qu'on les amenait à l'hôpital le plus proche, à Panguma, à des kilomètres de distance.

Le Diamond Area Community Development Fund (DACDF) devait réinvestir l'argent des taxes sur les diamants dans le développement de la collectivité. Le fonds est constitué du quart de la redevance de 3 % sur l'exportation de diamants, et devrait être retourné à la collectivité d'où proviennent les diamants, du moins en théorie. Le président de la Lower Bambara Chiefdom Mining Committee, James Bockarie Farmar, montrant son bureau, dit qu'il a été construit grâce au DACDF. Mais beaucoup d'autres personnes dans la ville rejettent le fonds, affirmant que les diamants ne représentent pas mieux qu'une malédiction.

Le creuseur David Thullah pleure la mort d'un bon nombre de ses collègues, morts de froid ou de maladies reliées au froid « parce que leurs maîtres ont omis de prendre soin d'eux ». « Maître » est le nom qu'on donne au commanditaire direct d'un creuseur. David Thullah dit que ses sept années passées dans les mines ne lui ont apporté que des regrets. Il explique qu'on leur donne 1 500 SLL (environ 0,50 $US) pour manger dans la journée, mais qu'ils passent certaines journées sans aucune nourriture. Malgré les conditions de fortune dans lesquelles ils vivent, les creuseurs disent obtenir moins que 10 % de la valeur de tout diamant trouvé lorsqu'ils en trouvent. S'ils refusent d'accepter ce « prix inhumain », comme ils le qualifient, le maître le vendra ouvertement à un prix sous-évalué, payera le tiers de ce prix aux creuseurs et en gardera les deux tiers pour lui-même. Plus tard, il touchera en secret de l'acheteur le reste de la valeur réelle de la pierre.

Les creuseurs disent dormir directement sur le plancher dans des pièces bondées, qui prennent l'eau. D'autres dorment dans des étals de marché. Cela en a incité certains à monter ce qu'ils appellent des gado, des bandes de mineurs qui se financent entre eux et vendent à qui ils veulent, aux prix qui leur conviennent. Mustapha Kanu est un de ces mineurs. Il dit des maîtres qu'ils sont « inhumains ». Mais avec les temps qui sont si durs à Tongo, Mustapha, âgé de 24 ans, confie qu'il est difficile de s'occuper de soi lorsque des hommes d'affaires « nous utilisent comme des esclaves ».

Pour certains, il existe une troisième « option », connue sous le nom de jagaja. Dans ce cas, les creuseurs sont payés 5 000 SLL par jour (moins de 2 $US) pour creuser pour une autre personne. Ce sera leur rémunération, même s'ils trouvent des diamants qui valent 1 million de dollars US. Le niveau de la pauvreté est tel que certains en sont venus à accepter cette option tout simplement pour pouvoir manger.

Les maîtres ont leur version des faits. Ils accusent les creuseurs de « malhonnêteté ». Ils disent que les creuseurs volent des diamants. Ils disent aussi que l'extraction artisanale ne produit pas beaucoup de pierres, et que les affaires sont donc lentes et les profits petits. Ils disent dépenser beaucoup pour les creuseurs avant que la fortune ne leur sourie.

Mohamed Sheriff, qui ramasse à nouveau ses arachides, parle de la vie difficile dans les mines : « L'extraction artisanale à Tongo est l'une des entreprises les moins rentables de notre époque », dit-il, ajoutant que cette période est la plus dure de sa vie. Il est impatient de voir le jour où il pourra retourner à son foyer dans le nord, pour faire autre chose. Mais il semble que la plupart des creuseurs se soient résignés à leur sort.

## Des petits nouveaux dans les mines

On connaît peut-être la Sierra Leone surtout pour ses diamants, mais le pays repose sur des dépôts de rutile – de l'oxyde de titane, un pigment blanc étincelant utilisé dans les peintures, les plastiques, le papier et les aliments – parmi les plus vastes du monde. La Sierra Leone recèle aussi une grande quantité de bauxite. Aujourd'hui cependant, les titres des journaux en Sierra Leone sont dominés par des articles concernant deux nouvelles sociétés minières – qui, cette fois, cherchent du minerai de fer.

African Minerals Ltd. est l'une d'elles, et elle arrive avec des antécédents. C'était à l'origine une société canadienne, l'African Diamond Holdings, inspirée par l'idée qu'on n'avait pas encore découvert la véritable source de diamants en Sierra Leone. Après la guerre, la société a entrepris un vaste levé aéromagnétique de la géologie de grandes superficies de la Sierra Leone, un processus au cours duquel elle a attiré de nouveaux investisseurs et adopté un nouveau nom – Sierra Leone Diamond Mining Co. Ltd. – tout en passant d'une bourse canadienne à la bourse AIM de Londres.

Pour Musa Alie Bangura, gestionnaire logistique et porte-parole de la société, le changement de nom est justifié. Il affirme que les vols de reconnaissance et l'exploration ont montré qu'il y a un énorme gisement de minerai de fer dans le district de Tonkolili, au nord. Cela s'ajoute aux plus anciens gisements connus dans Marampa et aux alentours, dans le district de Port Loko. M. Bangura dit qu'ils sont passés des diamants au minerai de fer, et qu'ils ont amené des centaines de membres du personnel et de travailleurs à Simbili et à Numbara, dans le Tonkolili, espérant commencer à exploiter les mines dans deux ou trois ans.

La société minière affirme être prête à construire un nouveau chemin de fer pour transporter le minerai des nouveaux sites miniers au port de Peppel, à quelque 140 milles. C'est un projet d'envergure qui devrait changer la région de plusieurs manières, mais la société minière croit être prête à relever le défi, pouvant compter sur les 500 millions de dollars US dont elle dispose pour investir dans le pays. La société fait aussi de l'exploration à Marampa. Prudent, M. Bangura prévoit un début d'exploitation à cet endroit au début de 2010. Mais une autre société, la London Mining, jalonne aussi des concessions dans la région de Marampa, affirmant posséder aussi un permis d'exploration.

Le Directeur des Mines du gouvernement, Usman Boie Kamara, est d'accord pour dire qu'« il y a un léger chevauchement », mettant l'accent sur les sociétés minières qui sont en Sierra Leone pour y rester. Un représentant de la London Mining, qui préfère rester dans l'anonymat, dit qu'un certain « favoritisme a émané de transactions peu orthodoxes ». Il dit que la London Mining est une société crédible qui a une expérience internationale. « Nous investissons en Sierra Leone en ayant à cœur les entreprises et la population du pays », dit-il; il donne comme exemple un pont construit par la société qui relie pour la première fois le port de mer, l'île de Peppel, au reste du district. Le président nouvellement élu, Ernest Bai Koroma, a inauguré le pont récemment.

La vérité, c'est que les deux sociétés, African Minerals et London Mining, sont de jeunes sociétés, qui ont connu une croissance rapide au cours des 24 derniers mois et qui subissent toutes deux des pertes d'exploitation considérables. Il reste à voir si l'une ou l'autre détient le capital d'investissement annoncé. L'exploitation des mines de fer à Marampa a cessé au milieu des années 1980. Le chemin de fer cahoteux et l'île où est situé le port, désuet depuis longtemps, rappellent à la population locale à quel point le centre des affaires, autrefois prospère, s'est effondré. Il y a encore des personnes qui font campagne pour que les diamants procurent certains bénéfices aux populations des districts d'où ils proviennent; par contre, de nouveaux minéraux, de nouvelles sociétés, de nouvelles prospections et de nouveaux problèmes semblent poindre à l'horizon.

# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## Un conflit qui couve, loin des feux de l'actualité

En République centrafricaine (RCA), les élections de 2005 ont marqué la fin du conflit généralisé qui a suivi le coup d'état de 2003. Depuis, le pays s'en remet peu à peu. Le PIB réel a affiché une hausse de 4,1 % en 2006 comparativement à 1,3 % en 2004. La consommation et les investissements privés ont repris de la vigueur, de même que les exportations de diamants et de bois d'œuvre. En fait, la production annuelle de diamants a augmenté d'environ 35 % depuis 2004, passant de 350 000 carats à environ 470 000 carats en 2007.

La RCA est un exportateur de diamants de taille moyenne, sa production provenant presque exclusivement de l'extraction artisanale. Le pays est reconnu pour ses diamants dont une importante proportion est de qualité gemme. Le diamant est actuellement le plus important produit d'exportation du pays (de 40 à 55 % des recettes d'exportation). Toutefois, une intense activité de contrebande ferait subir à l'État de lourdes pertes en devises étrangères et en recettes fiscales.

La RCA connaît aussi sa part de conflits. En août, on a observé une recrudescence de la violence dans la région nord-est du pays, mettant en péril un cessez-le-feu et un accord de paix conclus en mai 2008 entre le gouvernement du général Bozizé, l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD). Cette violence à la hausse et la multiplication des attaques menées par les rebelles font de la République centrafricaine une terre particulièrement vulnérable au fléau des diamants de guerre.

Tableau 9. Exportations officielles de diamants par la RCA

| Année | Exportation | | |
|---|---|---|---|
| | Volume - Cts | Valeur - $US | $US/Ct |
| 2004 | 349 450,60 | 51 592 358,80 $ | 147,64 $ |
| 2005 | 382 756,32 | 60 572 403,27 $ | 158,25 $ |
| 2006 | 415 526,46 | 59 066 866,33 $ | 142,15 $ |
| 2007 | 417 710,53 | 59 857 870,53 $ | 143,30 $ |

# BRÉSIL

## La journée des *garimpeiros*

Le petit secteur du diamant du Brésil a connu certains événements positifs depuis le scandale de 2006 qui avait mené à l'arrestation d'une douzaine de personnes, dont des exportateurs de diamants et un haut fonctionnaire du Département national de la production de minerai (DNPM), le principal interlocuteur du Processus de Kimberley au Brésil. En réponse aux révélations d'une enquête de la police fédérale, on a suspendu le système du PK du Brésil durant six mois, au cours desquels les fonctionnaires du ministère des Mines et du DNPM ont modifié les contrôles destinés aux négociants et aux exportateurs, et resserré les exigences pour l'obtention d'un certificat du PK.

Les principaux éléments du nouveau système du Brésil sont entre autres un registre des transactions de diamants sur Internet, où tous les négociants doivent enregistrer leurs achats et ventes de diamants de façon hebdomadaire. Maintenant, pour traiter les certificats du PK, le DNPM exige aussi que la concession minière d'où proviennent des diamants ait été inspectée au cours des six mois précédant l'exportation. La plupart des fraudes qui entachaient les anciens certificats du PK du Brésil concernaient des grandes quantités de diamants provenant de concessions minières qui, bien qu'enregistrées légalement, n'avaient jamais produit de diamants.

Ces nouveaux règlements sont certes des améliorations. Cela dit, la Revue annuelle n'a pu voir aucun de ces formulaires de demande d'exportation, pas plus qu'elle n'a pu vérifier que les inspections sur le terrain ont effectivement lieu. D'après le DNPM, il faut une permission spéciale pour voir ces dossiers, et la Revue annuelle n'a pu l'obtenir avant d'aller sous presse. On ne sait donc pas trop à quel point ces rapports d'inspection sont détaillés, ou avec quelle rigueur on respecte cette exigence.

D'un autre côté, deux coopératives de *garimpeiros* du Brésil ont participé à la réunion plénière du PK à Bruxelles en 2007, à l'invitation de Partenariat Afrique Canada. Leur participation faisait partie d'un effort visant à élargir la participation de la société civile au PK. En plus d'être louangée par le président du PK Karel Kovanda dans son allocution finale, leur participation a de toute évidence impressionné les autorités brésiliennes. À leur retour au Brésil, on a invité les membres des deux coopératives (et un troisième qui s'était rendu à la plénière de sa propre initiative) à se joindre au Forum brésilien sur le Processus de Kimberley, un groupe créé récemment, et formé de représentants du ministère des Mines, du DNPM, et de la police fédérale, de même que d'exportateurs de diamants non inculpés et de représentants des *garimpeiros* eux-mêmes.

L'acceptation par le gouvernement du Brésil du rôle des *garimpeiros* dans la gestion du système du PK est encourageante. Toutefois, on ne sait trop encore ce que fera le Forum sur le PK. D'après Alberto Pinho, directeur de la COOPERGADI, la coopérative de *garimpeiros* Diamantina, le forum a tenu des réunions plus ou moins mensuelles au cours des six derniers mois, mais il n'y a pas encore eu de discussions de fond. « À la prochaine réunion, nous [les dirigeants des *garimpeiros*] allons commencer à demander certains résultats », a dit M. Pinho.

Le 6 juin 2008, le gouvernement fédéral du Brésil a promulgué une nouvelle Loi sur les *garimpeiros*, attendue depuis longtemps. Les dirigeants des *garimpeiros* ont été désappointés de constater que la nouvelle loi ne prévoit rien pour faire respecter la promesse, enchâssée dans la constitution du Brésil, d'accorder aux *garimpeiros* organisés en coopératives un accès préférentiel au sous-sol. La loi contient toutefois certaines améliorations. Pour les coopératives qui désirent creuser dans des régions qui ont déjà été exploitées par des sociétés minières, le processus du transfert des titres de la société à la coopérative a été considérablement simplifié. La nouvelle loi permet aussi aux *garimpeiros* ou aux coopératives de travailler dans des régions faisant l'objet d'un permis de recherche ou d'extraction, pourvu qu'ils puissent obtenir la permission écrite du titulaire de la concession. La nouvelle loi déclare que le 21 juin sera dorénavant la Journée nationale des *garimpeiros* au Brésil.

On ne sait pas encore clairement ce que la nouvelle loi signifiera pour les opérations minières sur la réserve indienne de Cinta Larga, où se poursuit le creusage illicite. Et le Brésil doit tenir compte d'une autre région : la réserve indienne de Raposa Serra do Sol – qui occupe près du quart de l'État de Roraima – où les *garimpeiros* ont récemment commencé des opérations dans le secteur du diamant.

# GUYANA

## Des Allégations de corruption

En théorie, le système qu'utilise le Guyana pour suivre la trace des diamants demeure l'un des meilleurs au monde, mais en pratique, le laxisme des agents des mines de première ligne dans la mise en œuvre de ce système, les rapports de corruption au sein du personnel de la Guyana's Geology and Mines Commission (GGMC), et la détermination des exportateurs de diamants du Guyana à blanchir illégalement de grandes quantités de diamants vénézuéliens ont contribué à rendre presque insignifiant le système de contrôles internes du Processus de Kimberley du Guyana. Il est encore possible de sauver le système, mais seulement si le premier ministre et le commissaire des mines du Guyana prennent des mesures concertées et énergiques.

Comme l'expliquait en détail le rapport de PAC de 2006, *Triple Jeopardy*, les contrôles du Guyana en matière de diamants sont basés sur une feuille de production, sur laquelle l'opérateur de chaque drague est censé inscrire la production hebdomadaire de diamants. Une copie de cette feuille accompagne ensuite les diamants lorsque des acheteurs sur le terrain en font l'acquisition et lorsqu'ils les revendent à des exportateurs dans la capitale, Georgetown.

Les problèmes commencent sur le terrain où, souvent, les opérateurs des dragues n'ont pas les feuilles de production ou ne se soucient pas de les remplir. Les agents des mines devraient faire des inspections périodiques afin de s'assurer que les opérateurs de dragues remplissent correctement leurs feuilles, mais dans la pratique, les agents des mines font rarement des visites et lorsqu'ils en font, ils sont plus intéressés à toucher un pot-de-vin (qui s'élève habituellement à environ 50 000 $G (250 $US)). En conséquence, la feuille de production a, dans une large mesure, disparu de la circulation dans l'exploitation intérieure des diamants.

Le service des douanes distinct et les points de contrôle de la GGMC au petit aéroport Ogle, à Georgetown, devraient en théorie être en mesure d'intercepter les diamants qui arrivent sans feuille de production, mais tel n'est pas le cas. En avril de cette année, un négociant de diamants a dit à un chercheur de PAC qui voyageait sur le même vol que lui, qu'il avait donné 3 000 $G (15 $US) à l'agent des douanes, à l'inspecteur de la GGMC, ainsi qu'à l'inspecteur de l'unité des stupéfiants à Ogle, afin de s'assurer qu'on ne ferait aucune fouille pour trouver des diamants non accompagnés de leurs documents. De tels paiements, selon les négociants, sont la norme.

Cependant, à l'administration centrale de la GGMC à Georgetown, on exige encore les feuilles de production valides et signées pour chacun des carats de diamants avant d'octroyer des permis d'exportation et des certificats de Kimberley. Pour satisfaire à cette exigence, on a vu naître un marché prospère de feuilles de production sur le marché noir, les exportateurs payant entre 75 cents et 1 dollars US le carat pour des feuilles de production signées et datées. Des contre-vérifications rigoureuses au siège social de la GGMC pourraient permettre de démasquer cette fraude, et il semblerait que la GGMC ferait subir à certains exportateurs un examen plus minutieux. On continue toutefois à alléguer que le resserrement de la rigueur vise ceux qui n'acceptent pas d'engraisser la machine bureaucratique.

Pour rétablir la confiance à l'égard du système du PK au Guyana, les autorités de ce pays doivent prendre immédiatement des mesures pour faire observer ce système tel qu'il a été conçu. Le premier ministre devrait nommer un commissaire des mines permanent et fournir à cette personne tout l'appui du gouvernement. Le commissaire des mines devrait embaucher une douzaine d'autres agents des mines et les déployer sur le terrain en leur accordant les ressources nécessaires pour leur permettre d'effectuer régulièrement des inspections.

On devrait aussi faire une priorité du nettoyage de l'Aéroport Ogle. Des caméras en circuit fermé aux douanes et dans les salles d'inspection de la GGMC devraient rendre plus difficile, sinon impossible, l'actuel système informel de pots-de-vin. Ces mesures, si elles sont appliquées correctement, ne refouleront peut-être pas toute la contrebande en provenance du Venezuela, mais elles constitueront un bon départ.

# VENEZUELA

## L'impact de l'inefficacité du processus de Kimberley

La bataille intestine entre le gouvernement du Venezuela et ses mineurs artisans de diamants se poursuit. Comme elles l'avaient fait plus tôt à La Paragua, à la fin de 2007, les forces armées du Venezuela ont cerné le camp minier de Chiguao, l'ont assiégé et en ont forcé l'évacuation (tel que décrit dans le rapport de PAC intitulé *The Lost World*), ce qui, cette fois, n'aurait causé la mort que d'un seul mineur. En janvier 2008, le général à la tête du théâtre des opérations 5 – connu aussi sous le nom de l'État de Bolivar – a coupé l'approvisionnement en combustible de sept coopératives minières du sud de l'État de Bolivar.

L'extraction se poursuit toutefois dans ces régions, surtout dans les environs de Santa Elena de Uairén et d'Icabarú, bien qu'avec du combustible acheté plus cher sur le marché noir (290 dollars US le baril de 200 litres, plutôt que 9,5 dollars US le 200 litres pour le combustible approuvé par le gouvernement). Peu de cette production est écoulée par les voies légitimes d'exportation de diamants du Venezuela. On n'a légalement déclaré que 642 carats dans le sud de l'État de Bolivar en mars 2008, une quantité qu'un fonctionnaire local du ministère des Mines et de l'Industrie de base (Miban) a dit représenter peut-être 10 % de la production locale. Ce qu'il est advenu même de ces diamants demeure un mystère, puisque le Venezuela n'a émis aucun certificat de Kimberley depuis janvier 2005.

Sans porte de sortie légale, les diamants du Venezuela – qui totalisent probablement environ 200 000 carats par année – sortent du pays en contrebande, la plupart traversant la frontière du Brésil en route vers la capitale du Guyana, Georgetown, où des exportateurs les mêlent à des diamants guyanais, faisant passer les paquets mélangés pour de la production intérieure légitime. Pour faciliter ce commerce de contrebande, plusieurs exportateurs de Georgetown engagent des acheteurs intermédiaire au Venezuela, qui pour la plupart opèrent ouvertement à partir d'une douzaine de bureaux d'achat de diamants ayant pignon sur rue dans la ville frontière de Santa Elena.

À toutes fins utiles, au cours des trois dernières années, le Venezuela a fonctionné comme un État hors-la-loi pour ce qui est des diamants. Malheureusement, au cours des 18 mois qui ont suivi la publication du rapport de PAC, qui portait à l'attention du Processus de Kimberley la non-conformité du Venezuela, le PK a été incapable d'entreprendre quelques actions que ce soient qui auraient pu permettre de redresser la situation.

Le volume de la production de diamants du Venezuela est peut-être faible selon les normes de l'industrie, mais les répercussions de l'inefficacité du PK ne le sont pas. On peut comprendre que certains fonctionnaires de plusieurs autres petits pays du PK aient considéré la situation du Venezuela comme une réponse ad hominem aux questions concernant les failles de leurs propres contrôles du PK. Pour établir un système de contrôles internes qui fonctionne, il faut de l'argent, du personnel et une volonté politique, toutes choses dont les pays en développement sont susceptibles de manquer. Si le Venezuela peut faire un pied de nez au PK et ne subir aucune conséquence, pourquoi d'autres pays en développement devraient-ils perdre leur temps et leur énergie à mettre en place leurs propres systèmes de contrôles internes des diamants.

On a proposé une solution partielle à l'occasion de la réunion intersessions de juin 2008, à New Delhi, lorsque le Venezuela a annoncé qu'il se « séparait » du SCPK pour une période de deux années, au cours desquelles il remettrait de l'ordre dans le secteur des diamants au pays. Ceci n'a fait qu'accroître la confusion et a été interprété par certains comme une façon pour le Venezuela de continuer d'importer des diamants industriels comme un participant du PK, pendant qu'il n'est pas tenu de se conformer aux exigences du contrôle interne et de contrôle des exportations. Le PK est resté enlisé dans une posture diplomatique inefficace.

Au Venezuela, toutefois, sur le terrain, les mineurs continuent d'extraire des diamants, et les négociants continuent d'en faire la contrebande en franchissant les frontières internationales du Guyana, du Brésil et d'autres pays du PK. Il s'agit d'un problème que le PK n'a pas résolu. En fait, il a à peine admis l'existence de ce problème.

# CÔTE D'IVOIRE

## Les coûts élevés occasionnés par les diamants de guerre

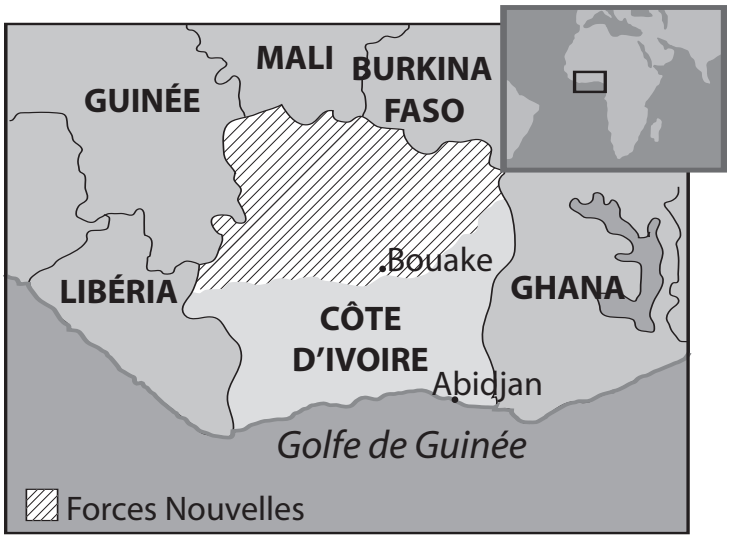


La Côte d'Ivoire est le seul pays où le phénomène des diamants de guerre existe encore officiellement. Malgré l'embargo de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les diamants de la Côte d'Ivoire décrété en 2005, les diamants ivoiriens trouvent encore le moyen d'atteindre le marché libre. Plusieurs missions du Processus de Kimberley dans le pays ont été sans effet de même que des rapports d'enquête rédigés par des ONG et par le Groupe d'experts du Conseil de sécurité de l'ONU qui ont parcouru la région pendant plus de trois ans.

Une mission menée conjointement par le Groupe d'experts des Nations Unies et le Processus de Kimberley, en avril de cette année, a permis, grâce à des photographies aériennes intermittentes, de montrer qu'on continuait d'extraire des diamants dans des secteurs demeurés sous le contrôle des rebelles des Forces Nouvelles. En avril, le Groupe d'experts des Nations Unies a souligné dans son rapport que des diamants ivoiriens prenaient le chemin des Émirats arabes unis. Plus tôt cette année, un procureur belge a mis en accusation une société d'Anvers qui aurait importé illégalement, par l'entremise du Ghana, des diamants ivoiriens valant jusqu'à 20 millions de dollars. En décembre 2007, les autorités douanières du Mali ont saisi des diamants bruts apparemment d'origine ivoirienne.

En clair, les arrestations et les saisies démontrent que certains contrôles fonctionnent, mais laissent croire aussi qu'une plus grande quantité de diamants emprunte des voies détournées pour sortir de la Côte d'Ivoire et aboutir sur le marché libre. On estime que la contrebande générerait des revenus de 9 à 23 millions de dollars par année – ce qui n'est pas beaucoup selon les normes de l'industrie, mais assez pour acheter une quantité considérable d'armes et pour contribuer à prolonger un conflit qui mobilise déjà plus de 9 000 soldats des forces de maintien de la paix, avec un budget annuel prévu de près d'un demi-milliard de dollars jusqu'en juin 2009.

# GHANA

## De meilleurs contrôle internes : un exemple pour les autres?

Deux grandes questions ont dominé le secteur des diamants du Ghana au cours de la dernière année. La première est la mise en œuvre progressive par le Ghana de mesures administratives visant à renforcer les contrôles internes conformément au Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK). En 2006, des rapports du Processus de Kimberley et des Nations Unies ont révélé que des diamants de guerre de la Côte d'Ivoire entraient au Ghana, montrant la nécessité d'adopter de telles mesures administratives. La deuxième question porte sur la fin de l'extraction à grande échelle des diamants par la société Ghana Consolidated Diamonds (GCD). Après plusieurs mois de défaut de paiement de salaire aux employés et de production en déclin, la GCD, exploitée par le gouvernement, a suspendu ses activités en septembre 2007.

Pratiquement tous les tributaires, négociants et exportateurs de diamants du Ghana reconnaissent l'obligation de signaler toute personne qui tenterait de faire le commerce de diamants non ghanéens. À part quelques creuseurs, presque tout le monde, dans le secteur des diamants au Ghana, est au courant du PK et de l'effort collectif nécessaire pour garantir que des diamants ivoiriens n'entrent pas au pays. À bien des égards, la campagne gouvernementale pour éduquer tous les groupes concernés par le secteur des diamants a été fructueuse jusqu'à maintenant. La Precious Minerals Marketing Company (PMMC) possède un bureau à Akwatia (le principal centre minier de diamants du Ghana), près de la principale zone de commerce de diamants de la ville, de manière à traiter les demandes de permis, à recueillir auprès des négociants de l'information sur les achats, à exécuter des programmes locaux de sensibilisation et à procéder à des vérifications ponctuelles de conformité.

Un examen et une prise de photo préliminaires à l'exportation de toutes les expéditions de diamants par le bureau principal de la PMMC à Accra sont au nombre des autres contrôles internes. Ces photographies sont envoyées par courriel à la destination d'exportation avec l'information concernant l'expédition, conformément aux exigences du SCPK. Au cours d'une opération préliminaire, on a émis des cartes d'identité numérotées gratuites (portant le nom et la photo de la personne) pour environ 3 000 creuseurs de diamants et 100 tributaires. Cette opération se poursuit, avec l'aide financière de l'Union européenne.

Bien que les efforts pour renforcer les contrôles internes du Ghana soient animés par de nobles intentions, les effets ont causé des bouleversements considérables dans le secteur des diamants du pays en raison des coûts supplémentaires imposés. Ce coût plus élevé pour l'achat et la vente de diamants est amplifié par le coût croissant de l'extraction des diamants bruts. Il est courant d'entendre que bien que le pays ait probablement des réserves considérables de diamants, les sources connues de diamants faciles à extraire se tarissent. Lorsque la GCD était en activité, les petits creuseurs et tributaires pouvaient ou bien fouiller les résidus de la société ou bien s'attaquer à des puits de diamants jugés trop chers à exploiter avec les méthodes d'extraction à grande échelle. Les tributaires sont aussi de plus en plus réticents à se risquer à déblayer des territoires vierges lorsqu'ils ne savent pas ce que contient le sol. On s'attendait à ce que la United States

Geological Survey (USGS) procède à un levé de détail dans plusieurs secteurs diamantifères prometteurs, en septembre 2008. Il sera primordial de diffuser rapidement l'information révélée par le levé pour relancer la production de diamants qui fléchit au pays.

> Presque tout le monde, dans le secteur des diamants au Ghana, est au courant du PK et de l'effort collectif nécessaire pour garantir que des diamants ivoiriens n'entrent pas au pays.

L'une des principales exigences de la mise en œuvre de contrôles internes plus stricts au Ghana était de suivre et de calculer les chiffres relatifs à l'exportation et à la production de diamants (auparavant, seuls les premiers étaient consignés). En 2007, le Ghana a produit 894 783,20 carats et exporté 865 612,78 carats. Malgré la fermeture de la GCD et la hausse des coûts reliés au commerce et à la production, la PMMC prévoit que les chiffres relatifs à l'exportation et à la production demeureront à peu près les mêmes en 2008 et dépasseront les 900 000 carats en 2009. Ces prédictions optimistes sont fondées sur la perspective que la GCD reprendra ses activités à titre de société privée et que des modalités non précisées d'« encouragement » par le gouvernement à accroître les activités des petits mineurs porteront fruit.

# GUINÉE

## L'état de confusion

La Guinée, producteur de diamants de taille moyenne, dont trois voisins ont connu les ravages des diamants de guerre, devrait prendre au sérieux la question du contrôle des diamants et du Processus de Kimberley. Or, tel ne semble pas être le cas. Les régions d'exploitation des diamants de la Guinée sont situées à près d'un millier de kilomètres de la capitale, Conakry, et les mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports du gouvernement manquent de personnel et de matériel. Les systèmes existent, mais il y a des failles. Il n'y a pour ainsi dire aucun moyen de retracer l'origine des diamants produits de manière artisanale qui arrivent aux comptoirs de Conakry pour l'exportation. Les comptoirs eux-mêmes se plaignent de certains problèmes, notamment des demandes injustifiées de la Brigade anti-fraude sur les matières précieuses (BAFMP).

Les tensions se multiplient et l'incertitude politique domine. Le président Lansana Conté a nommé six différents premiers ministres depuis 2004. L'un s'est enfui et quatre ont été renvoyés. Malgré tout, en juillet dernier, le gouvernement a dévoilé une structure complètement nouvelle de surveillance des secteurs des mines et de l'extraction. Mais, le mois suivant, un changement inattendu : le ministre des Mines, Ahmed Kanté, est destitué sans aucune explication de la part du régime. Le ministre avait lancé un examen à grande échelle des contrats miniers du pays, le plus grand exportateur de minerai d'aluminium (bauxite) au monde et un éventuel grand fournisseur de minerai de fer. Une mutinerie de l'armée, en mai, suivie en juin d'une grève de la police, en plus de l'agitation générale dans le secteur du travail, ont contribué à envenimer une situation qui pourrait devenir le prochain cauchemar du Processus de Kimberley.

**Tableau 10 – Guinée : Exportations officielles de diamants**

| Année | Exportations | | |
|---|---|---|---|
| | Volume - cts | Valeur - $US | $US / ct |
| 2004 | 692 995 | 47 206 000 $ | 68,12 $ |
| 2005 | 523 774 | 55 768 000 $ | 106,48 $ |
| 2006 | 468 122 | 42 916 000 $ | 91,68 $ |
| 2007 | 1 009 732 | 50 197 000 $ | 49,71 $ |

Source : Processus de Kimberley

Existe-t-il ou non un important trafic transfrontalier de diamants en Guinée actuellement ? Il y a peu d'indications permettant de répondre à cette question. Toutefois, les volumes de production (voir le Tableau 10) fluctuent énormément, de même que les prix moyens par carat. En réalité, peu de gens savent vraiment ce qui se passe, à commencer par le Processus de Kimberley lui-même, qui a envoyé une équipe d'examen en Guinée au mois d'août, l'une des plus grandes délégations de son histoire. Et pourtant, les neuf membres de l'équipe ont passé moins d'une demi-journée à l'extérieur de Conakry. Voilà qui ne constitue pas un « examen » très approfondi pour un pays limitrophe de la Côte d'Ivoire, foyer des derniers diamants de guerre –officiellement reconnus – dans le monde.

# LIBÉRIA

## Encore du chemin à faire

Le gouvernement du Libéria, qui lutte pour rétablir son économie en lambeaux, espère et prévoit accroître ses revenus tirés de la production de diamants bruts. Pour y arriver, il doit se conformer aux normes établies par les Nations Unies, le Processus de Kimberley et un grand éventail de donateurs et d'observateurs.

L'année 2008 offre donc au Libéria l'occasion et le défi de faire preuve d'une bonne gouvernance en soutenant les personnes qui travaillent dans le secteur de l'extraction. Le pays doit travailler de manière à obtenir la levée complète des sanctions en convainquant, le 1er décembre 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies, par l'entremise de son groupe d'experts, qu'il ne constitue plus une menace pour la paix et la sécurité de la région.

Le secteur officiel des diamants a attiré plusieurs investisseurs étrangers ces dernières années, y compris Mano River Resources, Petra Diamonds, Trans Hex, BHP, First Clearing LTD of Liberia et Diamond Fields International. L'extraction artisanale demeure toutefois la forme d'extraction des diamants la plus répandue au pays. Jusqu'à récemment, et dans une large mesure grâce aux campagnes de plaidoyer menées par la société civile du Libéria, le gouvernement en est venu à reconnaître l'impact économique positif de l'extraction artisanale et à petite échelle, notamment son énorme potentiel de création d'emplois pour ranimer la vie économique, est largement dominée par des anciens combattants et des fonctionnaires civils frappés par les réductions des effectifs.

*Suite en page 23* →

# LES « BLUES » DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

En vigueur depuis janvier 2003, le Processus de Kimberley a fait avancer beaucoup de choses. Il n'a peut-être pas mis un terme aux guerres en Sierra Leone, en Angola et en RDC – elles avaient pris fin avant le début officiel du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) – mais les négociations du PK ont eu l'effet de braquer les projecteurs sur l'industrie du diamant, dès l'an 2000. Cela a certainement contribué à tarir les canaux de commercialisation des diamants de guerre alimentés par l'UNITA, le FRU, le seigneur de guerre libérien Charles Taylor et les groupes rebelles en République démocratique du Congo.

Le Processus de Kimberley a fait autre chose. En déployant un aussi vaste filet pour les diamants de guerre, le SCPK allait inévitablement piéger dans ses mailles d'autres variétés de poissons. Sans avoir l'intention explicite de le faire, il a mis en évidence le côté obscur de l'industrie mondiale du diamant. Le commerce de diamants est devenu beaucoup plus difficile pour les contrebandiers, les blanchisseurs d'argent et les fraudeurs fiscaux. Les exportations de diamants angolais ont augmenté de 54 % de 2000 à 2007. Cela n'était pas seulement dû à un accroissement de la production. Une grande part de cette hausse des exportations était liée à une transparence accrue au sein de l'industrie du diamant et à une plus grande demande de diamants « propres ». L'impact de Kimberley en RDC est encore plus visible : après 2003, les exportations officielles ont plus que doublé par rapport à n'importe quelle année des deux décennies précédentes. Et en Sierra Leone, les exportations de diamants ont bondi, passant de 26 millions de dollars, en 2001, à 141 millions de dollars l'an dernier.

Le Processus de Kimberley peut revendiquer d'autres victoires. En 2003, la République centrafricaine (RCA) était suspendue du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) à la suite d'un coup d'état sanglant, au cours duquel les bureaux des négociants de diamants avaient été pillés. Le nouveau mécanisme d'évaluation par les pairs du PK a été très utile à cette occasion – la République centrafricaine a été réintégrée lorsque qu'elle a mis de l'avant les garanties suffisantes. En 2003 également, la République du Congo (RC) a été « retirée » de la liste des pays participants du SCPK – euphémisme pour dire qu'on l'a expulsée. Un examen du PK avait en effet découvert que la RC ne pouvait préciser à quel endroit avaient été extraits les diamants qu'elle exportait. Après s'être conformée à une série de conditions rigoureuses convenues avec le PK, la RC a finalement été réadmise à la fin de 2007.

Presque tous les pays qui participent au PK ont fait l'objet d'un premier examen, et une deuxième ronde d'examens est en cours pour plusieurs d'entre eux. Le PK a créé la base de données statistiques la plus complète et actualisée sur la production et le commerce des diamants bruts. Et le PK demeure un forum de discussion dynamique, où se rencontrent des gouvernements et des représentants de la société civile et de l'industrie qui, s'ils ne sont pas égaux, se traitent en égaux les uns et les autres et agissent en conséquence.

### *Maintenant, les mauvaises nouvelles*

Mais il y a encore des problèmes. Lorsque PAC a mis au jour les niveaux élevés de fraudes liées aux diamants au Brésil, en 2005, le gouvernement brésilien a nié les accusations et le PK n'a rien fait. Une année plus tard, la police fédérale brésilienne a arrêté des personnes nommées dans les rapports de PAC : le Brésil a alors décidé de suspendre ses expéditions de diamants et de réorganiser ses contrôles internes. Et ce n'est que plus tard que le PK a finalement pu réaliser une visite d'examen.

Au cours de l'année 2006, les ONG ont mis au jour des failles dans le système des contrôles internes du Ghana, assez importantes pour laisser passer l'équivalent d'un camion chargé de diamants de guerre. Cette année-là, un examen du PK n'a pas tenu compte de l'accusation. Mais lorsqu'un groupe d'experts des Nations Unies a répété les accusations des ONG, le PK a enfin pris le problème au sérieux.

PAC a mis au jour un vaste éventail de problèmes au Venezuela, en novembre 2006, mais le Processus de Kimberley a attendu 18 mois avant de s'y attaquer, mis à part l'envoi de lettres et de courriels au Venezuela. Le problème a été « réglé » non pas par le PK, mais par le Venezuela lorsque le pays s'est dissocié du PK, en juin 2008.

Tous ces exemples démontrent que les contrôles internes demeurent inefficaces dans plusieurs pays et que le Processus de Kimberley est incapable à lui seul de démasquer les problèmes, même les plus graves. Et lorsqu'un problème alarmant est rapporté par d'autres acteurs, le PK ne réagit que si ce problème se transforme en crise publique dans les médias. Pire encore, la « disparition » de toute la production de diamants du Venezuela, l'hémorragie de diamants de guerre de la Côte d'Ivoire et, en d'autres lieux, d'autres « mystères » non résolus impliquant toujours les diamants, tout ceci indique qu'il existe encore un florissant commerce clandestin de diamants bruts. Autrement dit, ce qui est très préoccupant, c'est qu'une quantité inconnue de diamants bruts contourne toujours le processus destiné à faire disparaître les diamants de guerre et à en prévenir la récurrence.

Que faut-il faire alors ? La réponse est assez claire. En premier lieu, le Processus de Kimberley doit avoir les moyens d'entreprendre ses propres investigations et les mener à bien. La fiabilité et la réputation de l'industrie mondiale du diamant ne devraient pas dépendre de la volonté des ONG d'agir comme chiens de garde.

En second lieu, le PK doit être plus sévère à l'endroit des participants pour ce qui est de leurs contrôles internes – les arguments liés aux « frontières perméables » sont le dernier refuge des tyrans et des bureaucrates inefficaces. Il n'y a peut-être pas de solutions simples au problème de la contrebande, mais le Ghana a prouvé, au cours des 18 derniers mois, que de grands accomplissements sont accessibles. Les États-Unis ont aussi fait la démonstration qu'il est possible d'établir de meilleurs contrôles internes dans les pays industrialisés. Donc, avant tout, les équipes d'examen du PK peuvent commencer à être beaucoup plus implacables dans leurs critiques. Elles doivent aussi faire un suivi rigoureux de leurs recommandations.

Troisièmement, le PK a vraiment besoin d'instaurer des mesures à mi-chemin entre la participation complète et l'expulsion de ses membres, qui démontreront aux participants qui se traînent les pieds que le PK, c'est du sérieux. Les trois années passées à discuter de ce point important n'ont mené à rien de précis. Quand on propose quelque chose, il y a toujours quelqu'un pour s'opposer et, conséquemment, il ne se produit rien.

Finalement, lorsqu'un problème préoccupant se manifeste, comme c'est le cas au Brésil, au Ghana et au Venezuela, le PK doit agir efficacement et rapidement. Le Processus de Kimberley ne devrait pas être guidé par des ONG, les médias ou des bureaucrates craintifs; il devrait être guidé par son principal objectif : protéger contre les prédateurs l'industrie du diamant de même que les gens et les communautés qui en dépendent.

→ *Suite de la page 21*

Au milieu de 2008, le Government Diamond Office (GDO) avait certifié 39 exportations de diamants totalisant 40 000 carats, évalués à 5,4 millions de dollars. Le Libéria a touché 164 000 dollars US en droits d'exportation (à trois pour cent) sur ces expéditions. Sans de nouvelles découvertes importantes de diamants, les recettes que tire le gouvernement des diamants sont susceptibles de demeurer faibles. La principale valeur de l'industrie du diamant dans ces circonstances dépendra de sa possibilité de générer des revenus pour les mineurs artisans.

En avril et en mai 2008, une équipe d'examen du PK a visité le Libéria. Elle a constaté « quelques progrès » dans la mise en œuvre des contrôles du PK, mais a estimé qu'« il y a encore beaucoup de chemin à parcourir ». D'après la société civile libérienne, il est urgent de porter attention à plusieurs questions fondamentales :

- l'établissement d'un contrôle efficace du secteur des diamants par l'État;
- la garantie que les diamants du Libéria sont traités et exportés de manière légitime;
- la reconnaissance de l'importance de l'extraction artisanale;
- la participation active de la société civile pour aider à l'exécution des programmes de sensibilisation du public, à la consultation du public et à la vérification de l'octroi des permis, à la gestion environnementale et à la mise en œuvre générale adéquate des normes minimales du PK;
- garantir, de toute urgence, un examen indépendant, transparent, participatif et complet des actuelles concessions minières en conformité avec la loi sur l'extraction minière de 2000 et les règlements subséquents.

De telles activités constitueraient une étape louable pour améliorer à la fois la conformité du secteur minier et la perception des recettes dans ce secteur. Cela ne peut toutefois se réaliser que si tous les intervenants opèrent des changements significatifs. D'après la société civile du Libéria, le gouvernement du pays et d'autres intervenants doivent éviter de prendre une voie qui permettrait de démanteler une tyrannie centralisée pour en recréer une autre à l'échelon local en conférant des pouvoirs à des élites locales qui, de façon trompeuse, se présentent comme des dirigeants du secteur. Il faudrait prendre des mesures pour encourager le gouvernement à tourner la page en habilitant les mineurs artisans et à petite échelle.

# RÉPUBLIQUE DU CONGO

## Bienvenue, encore une fois

L'expulsion de la République du Congo du Processus de Kimberley en 2004 a marqué l'arrivée à maturité de ce système de certification, qui n'avait pas encore deux années d'existence à ce moment. Les enjeux étaient alors suffisamment explicites. La République du Congo exportait de grandes quantités de diamants dont l'origine ne pouvait être expliquée. En 2004, une équipe d'examen du PK, qui a visité le pays, est allée jusqu'à affréter un avion pour survoler les régions d'où les diamants étaient prétendument extraits. Peu de preuves ont confirmé les quantités exportées par le pays. Il n'y avait pas non plus d'importations officielles. En fait, les diamants avaient traversé le fleuve impunément en provenance de la République démocratique du Congo – aucun doute qu'ils contribuaient à alimenter les conflits dans les deux pays.

Le Congo a donc été « retiré de la liste », c'est-à-dire expulsé dans le jargon du PK. Il a été convenu que le pays devrait fournir des preuves de la mise en place de contrôles internes plus efficaces. Une évaluation indépendante de la véritable capacité de production de diamants bruts du pays serait aussi une condition préalable à sa réadmission et servirait de point de référence pour les exportations futures. Au cours de l'année 2005, des expéditions de diamants en provenance de la République du Congo ont porté ombrage à la demande d'adhésion du Liban au Processus de Kimberley.

Il a fallu deux années au Congo pour réorganiser ses contrôles internes et pour se préparer à l'examen indépendant de sa capacité de production. En 2007, une équipe spéciale d'examen du PK a visité le pays de nouveau, et en novembre, la République du Congo a officiellement été réadmise au sein du Processus de Kimberley. L'estimation de la production pour le dernier trimestre de 2007 s'élevait à 22 000 carats, et à 40 000 carats pour le premier trimestre de 2008. Curieusement, cependant, au milieu de 2008, il n'y avait encore eu aucune exportation.

Le Congo a déjà été l'un des plus gros producteurs de pétrole de l'Afrique, mais la production a décliné ces dernières années. Le pays a été secoué par trois guerres civiles entre 1993 et 1999. Le conflit a pris fin à la signature d'un accord de paix en 2003, mais le calme n'est qu'apparent. Les réfugiés continuent de témoigner d'une crise humanitaire qui s'éternise.

# ZIMBABWE

## Un autre fouillis

Le Zimbabwe n'a jamais été un gros producteur de diamants. Lorsqu'une équipe d'examen du Processus de Kimberley a visité le pays, en septembre 2004, il n'y avait aucune production de diamants, à l'exception de quelques découvertes accidentelles. Les espoirs étaient toutefois élevés, et ils n'étaient pas infondés. Rio Tinto devait commencer des activités d'extraction à Murowa; River Ranch, dans le sud, entamait une production; et en 2006, on a fait une découverte à Marange, dans l'est du pays. La découverte de Marange a engendré une ruée frénétique vers les diamants, provoquant l'arrivée d'acheteurs illégaux de même que de 15 000 à 20 000 creuseurs. Il a fallu plusieurs mois au gouvernement pour mettre fin aux activités, arrêtant, entre autres, des négociants de la Grande-Bretagne, de la RDC, de la Gambie, de la Zambie et l'un en route vers Dubaï.

En 2007, les rumeurs allaient bon train : on faisait la contrebande de diamants vers l'Afrique du Sud « à pleins camions ». Le Zimbabwe blanchissait des diamants de la RDC. Le Zimbabwe échangeait les diamants contre du pétrole de la Libye et des armes de la Chine.

Au même moment, une société appelée Bubye Minerals cherchait à bloquer les fonds de River Ranch, une société qu'on disait appartenir au général d'armée à la retraite Solomon Mujuru, mari de la vice-présidente

Joyce Mujuru, pendant qu'on menait une enquête pour allégations de contrebande de diamants illégaux par la société. La mine de River Ranch était au cœur d'une querelle de propriété, ses directeurs étant accusés d'avoir confisqué la mine de Bubye Minerals et de l'avoir renommée.

**Tableau 11: Production du Zimbabwe et chiffres relatifs aux exportations**

| Année | Production (carats) | Exportations (dollars US) |
|---|---|---|
| 2004 | 44 454 | 3 582 088 $ |
| 2005 | 248 264 | 39 428 724 $ |
| 2006 | 1 046 025 | 30 057 636 $ |
| 2007 | 695 015 | 23 377 870 $ |

Source : Base de données statistiques du PK.

Une équipe d'examen du Processus de Kimberley a visité le Zimbabwe en mai et juin 2007 afin d'essayer de clarifier ce fouillis. À ce moment, le gouvernement avait pris le contrôle de la région de Marange, et les creuseurs et acheteurs illégaux avaient été arrêtés ou chassés. L'équipe du PK comprenait un géologue et des hauts fonctionnaires de la Russie et de l'Afrique du Sud, spécialistes de l'extraction des diamants, un représentant du gouvernement de la Norvège, et des experts en diamants représentant la société civile et l'industrie du diamant. L'équipe a visité tous les sites de mines controversés du Zimbabwe, et a discuté du cadre de réglementation du pays avec le ministre des Mines et du Développement minier, la Minerals Marketing Corporation du Zimbabwe et les autorités du fisc du Zimbabwe. L'équipe a étudié la production existante et potentielle et, en fin de compte, a conclu que les contrôles du Zimbabwe en matière de diamants fonctionnaient de manière satisfaisante et que le pays se conformait aux normes minimales du PK.

Un tollé de protestations s'en est suivi. Les activistes des droits de la personne ont dénoncé le Processus de Kimberley, et une société du Zimbabwe a annoncé qu'elle prévoyait poursuivre individuellement des membres de l'équipe d'examen du PK pour des billions de dollars zimbabwéens. Une fois la poussière retombée, on a commencé à comprendre quelques vérités fondamentales. Le rôle du Processus de Kimberley n'est pas de résoudre des querelles de propriété. Il n'a absolument aucun mandat pour enquêter ou faire des déclarations sur des violations des droits de la personne, sur la démocratie ou la gouvernance d'un pays, aussi aberrant que cela puisse paraître. Son travail est d'évaluer la capacité d'un pays de contrôler, de suivre de près et de documenter sa production de diamants, ses importations et ses exportations, et de s'assurer que tout cela concorde. En 2007, tous ces éléments semblaient être en état de fonctionner de manière raisonnable au Zimbabwe, malgré la confusion relative aux diamants de l'année précédente.

Toutefois, en août 2007, les choses n'étaient pas si rose qu'on le croyait. Le gouverneur de la Reserve Bank of Zimbabwe, M. Gideon Gono, a déclaré, lors d'une conférence d'exportateurs, que chaque mois plus de 10 000 personnes du monde entier visitaient la ville de Mutare, située à frontière est du pays, pour des activités illégales impliquant des diamants. M. Gono a dit qu'il y avait plus de 2000 associations dans la ville faisaient la contrebande de diamants vers l'extérieur du pays.

## Notes

1 Les taxes à l'exportation sont de 3,75 % pour les diamants artisanaux, mais seulement de 2 % pour la production industrielle de la MIBA.

2 *Statistiques des Exportations du Diamant*, 2000-2007, Commission ministérielle d'assistance et d'appui du Ministre des Mines dans l'application et le suivi du programme international du Processus de Kimberley en RDC.

3 La moyenne sur cinq ans pour les diamants bruts de la MIBA est de 14,45 dollars US/ct, comparativement à une moyenne sur cinq ans de 26,31 dollars US/ct pour l'ensemble du secteur artisanal.

4 Les Émirats arabes unis ont des taux d'imposition beaucoup plus bas que la Belgique, et Dubaï exerce une surveillance beaucoup moins rigoureuse qu'Anvers en ce qui concerne les prix des diamants. Pour cette raison, les exportateurs expédient souvent leurs produits d'abord à Dubaï, où ils peuvent tirer un premier profit de leurs diamants et les rapprocher de la valeur marchande mondiale, évitant ainsi un examen belge minutieux, non souhaité.

5 *Comissão Interministerial para a Protecção dos Recursos Diamantíferos*

6 Ces noms de lieux sont les noms familiers, ceux dont se servaient les creuseurs congolais. Les noms angolais sont souvent orthographiés différemment.

7 http://www.msf.ca/fr/actualites/dernieres-nouvelles/2008/07/angola-expelled-congolese-face-violence-and-degradation/

Droits d'auteur: Partenariat Afrique Canada, Octobre 2008

Co-publié en Guinée par CECIDE
Co-publié au Libéria par Green Advocates
Co-publié en République démocratique du Congo par CENADEP
Co-publié en République du Congo par le CLONG
Co-publié en Sierra Leone par NMJD

Crédits photos : Shawn Blore
Conception graphique : Marie-Joanne Brissette

Available in English / Versão abreviada disponível em português
Disponible sur le web à l'adresse suivante : www.pacweb.org

## Auteurs et remerciements

Nous souhaitons souligner l'importante contribution des auteurs suivants à la production de ce document : Shawn Blore en Amérique du Sud, en Angola et en RDC; Umaru Fofana en Sierra Leone; Andrew Grant et Frank Nyame au Ghana; Alfred Lahai Brownell et Francis Colee au Libéria. Nous remercions aussi de leur aide Eugène-André Ossete en République du Congo et Néné Moussa Camara en Guinée.

De plus, nous sommes extrêmement reconnaissants envers les autres personnes – elles sont nombreuses – qui ont collaboré à la production de cette publication, dont des représentants de certains ministères et de sociétés productrices de diamants, ainsi qu'un bon nombre de collaborateurs en Angola, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et ailleurs. Enfin, l'équipe de PAC à Ottawa : Ian Smillie, Josée Létourneau, Susanne Emond et Bernard Taylor, avec l'appui de Dorothée Gizenga, directeur général de l'Initiative diamant et développement.

le projet sur les diamants et la sécurité humaine
Partenariat Afrique Canada

Le projet sur les diamants et la sécurité humaine de Partenariat Afrique Canada est appuyé par Irish Aid, le Centre de recherches pour le développement international, Affaires étrangères et Commerce international Canada, le Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile et d'autres organismes.


ISBN: 1-897320-06-X